



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 22 Mai 1860.

Direction générale  
des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences.

N<sup>o</sup> 10240

N. B. Rappeler dans la réponse la  
date et le numéro de la dépêche,  
ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE

SOMMAIRE.

MUSEE ROYAL  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
N<sup>o</sup> 716

Messieurs,

M<sup>re</sup> Carlo Carlini, artiste peintre, a  
été chargé par le Gouvernement impérial  
Autrichien de se rendre au Musée de Bruxelles  
à l'effet de faire une copie du tableau de  
Paul Veronese, représentant Simon d'ever-  
sant des richesses sur Venise.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien  
fournir à M<sup>re</sup> Carlini toutes les facilités  
désirables pour l'accomplissement de sa mis-  
sion, en mettant à sa disposition le tableau  
dont il s'agit et même, si c'est nécessaire,  
un local pour le travail de copie.

Le Ministre de l'Intérieur.

Ouvrogn

À la Commission administrative  
du Musée royal de peinture et de sculpture  
à Bruxelles.

Interpellation ministérielle à la

Chambre

Voir Annales parlementaires du 4 juin

1920

FÊTES D'ANVERS 1920

ŒUVRES CHOISIES DE MAÎTRES BELGES  
(1830-1914)

EXPOSITION ORGANISÉE SOUS LE HAUT PATRONAGE DE LL. MM. LE ROI ET LA REINE  
PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS  
ET « L'ART CONTEMPORAIN »  
MUSÉE ROYAL DES BEAUX-ARTS D'ANVERS



Anvers, le 1<sup>er</sup> juin 1920.

M.

Nous avons l'honneur de vous annoncer que l'Exposition d'Œuvres choisies de Maîtres Belges sera ouverte dans les salles du rez-de-chaussée du Musée Royal d'Anvers, le Samedi 12 juin à 2 1/2 heures de relevée.

Nous vous prions de bien vouloir honorer cette cérémonie de votre présence.

Veillez agréer, M. \_\_\_\_\_, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour la Commission Organisatrice :

*Les Secrétaires,*

P. BUSCHMANN.

P. BAUTIER. — A. J. J. DELEN.

*Les Présidents,*

G. CAROLY.

G. SERIGIERS.

mon cher ministre

M. Verlaque m'a parlé <sup>du Veronesi</sup> samedi à l'inauguration  
du mémorial De Mot. Après cette conversation  
j'ai eu de mon devoir de rédiger ~~immédiatement~~  
un rapport <sup>à votre intention,</sup> ~~à la~~ ~~quel j'ai~~ ~~consacré~~ ~~mon~~  
~~week-end~~ (On est occupé à la Dactylographie  
Quantot la nuit, je vous l'envoierai et vous le recevrez  
vers midi. J'espère que vous voudrez bien en  
prendre tout de suite connaissance, qu'il vous  
intéressera et que vous l'approuverez. — La  
section d'art moderne Commission se réunit cet  
après-midi (section d'art moderne); la séance  
se terminera vers 4 1/4<sup>h</sup>; je me rendrai  
quantot après au ministère et serais heureux  
si vous pouviez me recevoir.

Croyez mon cher ministre à mes sentiments  
les plus fidèlement dévoués

14 juin 1920

A très haute estime  
Berthé ministre des Sciences et des Arts.

Ce rapport a été remis  
 au ministre le mardi 14 juin  
 à midi 1/2. Le ministre m'a  
 reçu le même jour à 4 1/2 h.  
 sur divers objets. Pour le Veronaise  
 il m'a dit " Ne donnez d'accord.  
 Si on ne vous donne pas une belle  
 œuvre en échange j'opposerai  
 la force d'investiture "

FS

Six conseillers assistés  
 le Doge.

Note sur la ville de Veronaise  
 Juron versant les trésors sur  
 la Ville de Venise.

L'employement primitif. La  
 Salle du Conseil des Dix.

La salle de Veronaise que'il est  
 question de restituer à l'Etatie  
 consistait primitivement partie  
 de la décoration des plafonds

[La Salle du Conseil des Dix  
 où se trouvait primitivement la  
 salle de Veronaise que'il est question  
 de rendre à l'Etatie c'est, le siège  
 d'un tribunal au temps de la  
 République, le siège d'un tribunal  
 présidé par le Doge avec six  
 conseillers et complété par dix  
 nobles de différentes familles, élus  
 par le Grand conseil. On ajouta  
 à ce collège d'autres membres  
 en nombre variable dont l'ensem-  
 ble portait le nom de Lombardi (les  
 adjoints) le Conseil des Dix  
 jugeait les conspirations contre  
 l'Etat, les délits des nobles et  
 s'étendit même sa juridiction  
 sur les monastères et confréries. C'est  
 dans la salle voisine, dite de  
 la Bussola que se tenait le  
 chef de la police (Missier Grandis)  
 et que l'on pouvait se procurer  
 des dénonciations secrètes dans  
 non dans une borsa di Leone mais

"Bouche de lion")  
deux de ces, le Conseil des Dix n'a  
point <sup>disposé</sup> ~~pu~~, comme on le prétend,  
d'un pouvoir illimité et exécution  
de ~~force~~ les écrivains romains  
si que lui ont fait <sup>une immense</sup> ~~un immense~~  
réputation de ~~force~~. <sup>Le</sup> ~~Le~~ ~~Padre~~ ~~Padre~~  
Favale avait toujours eu de l'empire  
et toute dévotion, pour être  
revenue, devait être ~~signé~~ à moins  
que ce ne fût pour une affaire  
d'état.

[Suivant Max Ongaro (le  
Palais Ducal, Venise 1913) la  
Talle du Conseil des Dix ne fut  
devised qu'en 1540. Le ~~plafond~~  
des ~~deux~~ ~~luxeux~~ ~~soffitti~~ est de  
Daniel Barbaro qui fut plus tard  
patriarche d'Aquilee. Les peintures,  
que l'on projetait d'y encastrier  
devaient être exécutées par J. B.  
Pochino dit Bozzato, mais à  
peine avait-il commencé le travail  
qu'il demanda comme collabo-  
rateur Paul Veronèse. <sup>Le Bozzato</sup> ~~et~~ ~~comme~~  
<sup>Pochino</sup>  
Le Bozzato ~~l'abandonna~~ de Venise,  
le fut Veronèse qui ~~acheva~~  
l'œuvre ~~acheva~~ de Venise, Veronèse  
le remplaça et prit la direction  
de cet important travail décora-  
tif.

[Paolo Caliari, dit Veronèse,  
le grand interprète de la pompe  
et de l'allégresse vénitienne, né  
à Verone en 1528 de Gabriele  
Caliari, architecte sur toileuses  
de pierre, s'était fait connaître  
par ses décorations de la villa

3  
Soranzo (environs de Castel Franco)  
exécutée en collaboration avec ~~Tello~~<sup>Tello</sup>  
et par de la villa palladiane  
de Castel Franco (exécutée en collaboration avec Tello) et du castello  
Colleone. Établi à Venise à 26 ans  
son premier travail important  
y fut précisément la décoration  
de la salle du Conseil des Dix. Les  
peintures qu'il exécuta pour cette  
salle sont restées en place  
haut Jupiter parcourant les <sup>Criées</sup>  
qui est au Louvre et la Junon  
versant des fleurs <sup>de la</sup>  
Muni de Bruxelles. Pour  
la  
décoration de la villa Soranzo  
Veronise les figures de Veronise  
sont en gardant des mouvements  
anguleux présageant cependant  
une réforme absolue de l'esthétique  
plafonnante et les formes, comme  
les visages avaient déjà une certaine  
plastique propre au maître. Dans  
le soffitto de la salle du Conseil  
des Dix cette ~~est~~ beauté <sup>plafonnante</sup>  
trouée s'affirme <sup>avec</sup> ~~plafonnante~~  
forte en l'idéal Veronisien -  
idéal de jeunesse, d'aisance,  
de magnificence - s'affirme  
s'épanouit pleinement.

[Pour l'aider dans cette  
décoration de la salle de Dieu  
Veronien y fit appel à Tello].  
Tello, lequel fut plus tard son  
rival. ~~Ponchiato~~ <sup>Ponchiato Tello</sup> est  
sa part nettement distincte  
dans le travail; Ponchiato

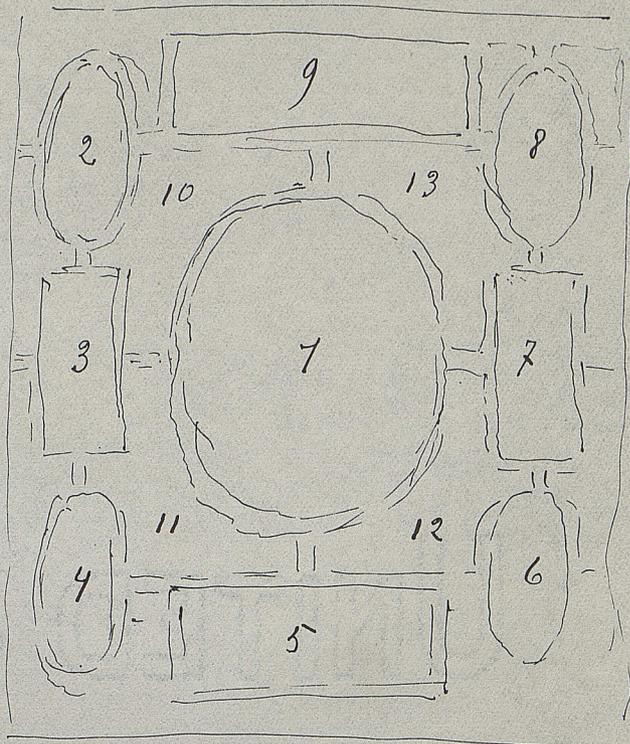
Ces deux exécuta certaines des  
compositions du célèbre Voffito.  
Voici d'ailleurs comment les  
des coup allégoriques placés dans  
le plafond de Daniel Barbaro.

Paul Veronèse

1. Jupiter foudroyant les crimes  
soumis au jugement du conseil des  
Dix. (remplacé à Venise par une  
copie due à Jacopo de Andrea)
  2. Janus et Juno. J. B. Zelotti
  3. Junon répandant ses trésors sur  
Venise. Veronèse (remplacé à Venise  
par une copie exécutée par J. Carlini)
  4. Venise amie sur le monde. J. B.  
Zelotti
  5. Venise brisant ses chaînes. Zelotti
  6. Vieillard oriental et jeune femme.  
P. Veronèse
  7. Mercury venant dialoguer avec  
la Paix. J. B. Ponchino
  8. Neptune sur un char traîné  
par des chevaux marins. J. B.  
Ponchino
  9. Venise entre Mars et Jupiter.  
J. B. Zelotti
  10. Venise et le lion de S. Marc. J. B.  
Ponchino
  11. Chypre avec la couronne royale.  
P. Veronèse
  12. Candia avec l'aigle et Jupiter.  
P. Veronèse
  13. Mars avec des ~~Attributs~~  
marins. J. B. Ponchino
- Les numéros du schéma qui  
sont correspondent aux titres

5

que nous venons d'énumérer



Sous le plafond court une  
 étroite <sup>petite</sup> frise de petits amours et  
 d'armes, peinte par J. B. Zelotti.  
 Au mur <sup>sur</sup> est représenté l'Adora-  
 tion des Mages, œuvre d'Antonio  
 Vanalichi, dit Aliense, et la  
 Rencontre du pape Alexandre  
 III avec le Doge Sebastien Ziani  
 après la bataille de Salvoira par  
 Traversio et Leonardo da Ponte.

Transfert de ces Jurons à Paris  
puis à Bruxelles. - Copie par Carlier

Ces Jurons de Veronise fut  
 transportés par commissaires  
 en 1797 par  
 en 1797 par Commissaires  
 Jurons et transportés à Paris  
 en même temps en 1797 en  
 même temps que la grande  
 toile du même plafond: Jupi-  
ter foudroyant les vaines vanités  
au jugement des conseil des  
Dix. Cette dernière œuvre fut  
 placée à Paris après les commis-  
 saires français venaient "revisi-  
 ter" dans nos provinces les  
 tableaux, statues, bas-relief,  
 meubles précieux, estampes, cartes  
 et tous objets jugés dignes par  
 eux de figurer dans les collections  
 de la République. Chefs d'œuvre  
 enlevés d'Italie et de Flandre  
 furent rassemblés à Paris. Le  
 14 fructidor, an VIII (1799)  
 parut l'arrêté de rétablir la  
 formation de galeries départe-  
 mentales dans quinze villes  
 parmi lesquelles Bruxelles. On  
 voit avec quel zèle Bouchaert  
 premier conservateur de notre  
 musée s'employa à récupérer  
 les chefs d'œuvre de notre école.  
 Dans le lot qui nous fut  
 une commission provisoire  
 à Paris pour la ~~distribution~~  
 distribution  
 aux différents musées de départe-

7/

meubles des œuvres non retenues  
à Paris. Dans le lot qui nous  
fut octroyé en 1877 figure  
la Junon de Véronèse. <sup>certains</sup> ~~autres~~  
~~le port de~~ <sup>des</sup> œuvres prélevées dans  
nos tableaux pris dans nos pro-  
vinces nous reviennent; mais  
d'autres furent données en des  
marchés de France, d'Italie  
(la ceinture de Rubens <sup>originellement à l'abbé de Malin et</sup> ~~actuellement~~  
ou la Præra) et même d'Alle-  
magne (le grand Jordaens  
le Christ parmi les docteurs con-  
servés à Mayence). Quant  
aux Jupiter ~~peint~~ <sup>peint</sup> ~~par~~ <sup>par</sup> ~~les~~ <sup>les</sup>  
crimes, après en sejourner à Ver-  
sailles, il alla enrichir les  
collections du Louvre.

[Dès l'année 1811 la Junon  
figure dans le catalogue de  
musée de Bruxelles. Voici com-  
ment <sup>le tableau</sup> ~~il~~ est décrit: <sup>4066</sup> Junon  
tableau versant les teintures sur  
la ville de Venise. Ce tableau  
ci. De vant l'ornement d'un  
plafond, représente Junon, qui,  
du haut d'un nuage, verse des  
tauriers, de l'or, le bonnet  
dual, des couronnes, etc.

[Venise, sous la figure d'une  
belle femme assise, appuyée  
sur le lion de S. Marc, la  
tête et les yeux levés, le bras  
étendu, reçoit avec recon-  
naissance les somptueuses dons

8

de la Déesse.

" Des attitudes remplies d'expression, une couleur brillante sur un fond de ciel, des draperies largement dessinées avec grâce et facilité, caractérisent le tableau qui, sans être placé à son vrai point d'élévation peut être mis au rang des dernières productions de P. Veronèse."

et reparaitrait comme tel dans le catalogue Felis

Deux autres tableaux figurant également à ce catalogue sous le nom de Veronèse, une Adoration des Bergers qui fit partie des premiers envois de Paris et ne peut être tenue pour une œuvre de maître, (voici la conscription dans nos réserves) et un travaux mystiques de Saint Catherine qui est à présent tenue pour une production de <sup>Carlotta</sup> crede di Paolo Veronèse, fils de Paul

~~le dossier de la Junon~~  
~~Magnifique statue en plâtre~~  
~~ne renfermant qu'un seul~~

[Le 22 mai 1860, Charles Rogier, alors ministre de l'Instruction publique et des Cultes, écrivait à la "Commission administrative des musées royaux de peinture et de sculpture" la lettre suivante:  
" M. Giulio Carlini, artiste peintre a été chargé par le gouvernement impérial autrichien

9/

de se rendre au musée de Bruxelles  
à l'effet de faire une copie du  
tableau de Paul Veronèse, repré-  
sentant Jeunon déversant des  
richesses sur Venise.

[Je vous prie messieurs, de  
vouloir bien fournir à M. Carli-  
ni toutes les facilités dévira-  
bles pour l'accomplissement  
de sa mission, en mettant à  
sa disposition le tableau dont  
il s'agit, et même, si c'est  
nécessaire un local pour  
le travail de copie.]

[Le dossier de la Jeunon se  
trouve dans nos archives à  
cette seule lettre.]

[Le gouvernement autrichien,  
qui régnait alors à Venise obtint  
satisfaction et c'est la copie  
de J. Carlini qui remplace  
l'original de Veronèse au  
Palais des Doges.]

~~L'opportunité de la restitution~~  
Nos droits sur le chef d'œuvre. — la  
question de questions de l'échange.

~~Des raisons esthétiques supé-  
rieures plaident pour~~

~~Il n'est pas un artiste qui  
ne condamnât.~~

[Je peut souhaiter, pour  
des raisons esthétiques supérieures,  
que la Jeunon de Veronèse retourne

La place dans la salle du  
 Conseil des Dix et l'idée de la  
 restituer le chef d'œuvre au  
 gouvernement <sup>italien</sup> (voir rencontré  
 l'approbation de tous les artistes.  
 Pourtant nos droits sur le  
 chef d'œuvre sont indiscutables.  
 Il nous a été octroyé par décret  
 tandis que des œuvres impor-  
 tantes de notre école, & enlevés  
 de nos édifices, allaient  
 enrichir les collections italia-  
 nes. Et il est dans nos mains  
 légitime n'y a donc aucune  
 raison pour ne pas vouloir  
 faire de suite et franchement  
 la question d'un échange. C'est  
 bien d'ailleurs le sentiment  
 de M. Max Ongaro, surinten-  
 dant des Bâtimens civils de  
 Venise. Si nous citons ce nom  
 c'est que <sup>de cette</sup> ~~il s'agit de~~ ~~la~~ ~~question~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~restitution~~  
~~de~~ ~~la~~ ~~question~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~restitution~~  
 Venise. Nous vous permettons  
 de rappeler en effet que l'idée  
 de cette restitution - ~~rela-~~  
~~quelque~~ ~~cas~~ ~~de~~ ~~celle~~ ~~que~~ ~~l'on~~  
 avait sans doute eue  
 depuis long temps & - a pris  
 corps définitivement à la  
 suite d'une conversation que  
 nous avons eue avec le  
 haut fonctionnaire, notre  
 ami depuis de nombreuses  
 années. [De la que <sup>cette</sup> l'opportu-

de Venise et arrivé dans la  
 soirée du 2<sup>e</sup> ~~avril~~ <sup>avril</sup> dans la ville  
 des Doges, dès le lendemain  
 matin, avant même de nous  
 rendre à l'exposition, nous  
~~allâmes~~ <sup>allâmes</sup> au Palais Ducal  
 pour serrer la main de M<sup>r</sup>  
 Ongaro ~~et~~. ~~La~~ Nous fîmes en  
 sa compagnie la visite des  
 Palais et recûmes de lui les  
 plus intéressants détails sur  
 les mesures prises - il nous  
 avoua l'entrée en guerre de  
 l'Italie - pour la préservation  
 des chefs d'œuvre de l'art  
 hellénique et d'Asie. C'est alors  
 que nous parlâmes des retours  
 possibles de la Juive à  
 Venise. Si nous vous permettons  
 de l'appeler <sup>à Venise</sup> c'est que M<sup>r</sup> Ongaro  
 nous tenons à rapporter un  
 propos tenue alors par M<sup>r</sup>  
 Ongaro: " Soyez assuré, nous  
 dit-il, que nous vous ferions  
 un beau cadeau en échange."  
 M<sup>r</sup> Ongaro le répéta, <sup>les paroles</sup> je crois,  
 avec deux critiques M<sup>r</sup> de  
 Rudder et Ch. Bernard venues  
 à Venise ~~et~~ pour visiter l'Expo-  
 sition et que j'eus l'occasion  
 de lui présenter. Je suis con-  
 vaincu que M<sup>r</sup> Ongaro n'a  
 pas changé d'avis et que  
 toute l'Italie ~~est~~ <sup>sera</sup> ~~tenue~~

Les paroles

~~L'italien chevaleresque ne vocalise.~~

et nous connaissons son enthousiasme  
sympathie pour notre pays.

très fermement disposé si on  
rend la Junon à nous envoyer  
une œuvre importante. Dès  
[Dès lors, dit-on, il vaudrait  
mieux "rendre la Junon" sans  
exiger aucune compensation et  
sans donner à cette restitution  
l'allure d'un "trac" et l'état  
chevaleresque et haut de là idée  
à ne pas ~~restituer~~ <sup>demeurer</sup> en reste avec nous  
et à ~~vous offrir~~ prélever pour  
notre musée un chef d'œuvre  
de ses collections. Nous ne  
doutons point des bonnes disposi-  
tions de l'italien. Nous  
pensons pour tout ce qu'il est  
indispensable de s'entendre  
d'ici fixe sur l'œuvre qu'elle  
nous enverra avant de  
lui restituer la Junon. Véronèse.  
Le gouvernement italien peut  
rencontrer des difficultés dans  
le choix d'une œuvre de cette  
œuvre qu'il nous offrira.  
Telle ville, telle commission,  
tel savant pourraient s'envoi-  
voir d'un sacrifice à consentir,  
et demander qu'il soit plutôt  
supporté par d'autres et agir  
sur l'opinion. D'autre part  
notre public, voyant arriver  
l'œuvre donnée en échange  
pourrait la trouver inférieure  
au chef d'œuvre restitué et  
qui serait de nature à faire  
cette déception ferait

sur les esprits et impressions la plus pénible.

[Disons nettement que la Junon vaut une magnifique donation compensative d'œuvre et d'un intérêt inappréciable pour les Italiens. <sup>Fragmentaire</sup> Le premier catalogue du musée de Bruxelles, on s'est parlé de "son style un peu froid", de "sa pompe apprécie et qu'on dée". ~~Noté l'œuvre est~~ ~~hous et de poésie par ce qu'elle~~ n'est point faite pour les murailles, écrans, lumières et <sup>maignis</sup> voisinages des principales cathédrales. ~~On~~ ~~trouve~~ permettez à ce propos de répéter ce que nous écrivions en 1913 dans notre Peinture au musée ancien: "Oublions l'ambiance et contemplons la Junon glorieuse qui s'incline dans un ciel doré, la Vénus étendue et levant vers la Déesse le plus beau bras du monde; admirons les têtes jaunes, des roses arrivées de roses rompus, les fleurs des écharpes où les ombres ont des transparences que l'on peut dire hiérophantes. L'aspect de de temple, les formes pompeuses s'expliquent si l'on songe à la place première du chef d'œuvre."

La Junon est une production de [Veronien c'était une de ses]

de sa carrière s'initie quand  
 il peignit la Jeune. Mais de fin  
 nous y de courons le merveilleux  
 de caractères de l'église de Saint-  
 Sébastien. Cette toile exilée  
 à Bruxelles cette toile fait  
 pour nos artistes une constante  
 leçon; nous <sup>en</sup> savons, et des  
 meilleurs, qui sont allés y  
 puiser des enseignements de visip.

Nature de l'œuvre la  
compensatoire.

L'opinion se répand qu'il  
faudrait

de chercher le répand de  
 voir l'Italie nous offrir un  
 tableau flamand. Nous ne  
 partageons pas ce vœu. Nos  
 capitales eux-mêmes se plai-  
 guent de ce que nos maîtres  
 sont insuffisamment repré-  
 sentés dans leurs collections  
 publiques et privées. On l'a  
 dit, nos œuvres d'art sont  
 d'excellents agents de propa-  
 gande. Laissons à l'Italie  
 les quelques chefs d'œuvre de  
 haute école qu'elle possède  
 et qui perpétuent sa-bas notre  
 vieux prestige artistique. On  
 a parlé de la Nativité de  
 Van der Goes. Mais <sup>l'autorité italienne</sup>  
 sommes convaincus que ~~on~~  
 songe pas à en priver les

5

Offices. Et puis il n'est pas  
paradoxal de dire seulement  
que le fameux triptyque, com-  
mandé à Bruges par Tommaso  
Portinari, envoyé à Florence  
~~avant de partir (après son achèvement,  
celui-ci fut acheté, et d'ailleurs, étudié  
immédiatement)~~  
par les marchands florentins au  
point que 'un Ghislandino  
en subit l'action sensible  
visible, & que ~~ce~~ <sup>en fait</sup> ~~ce~~ <sup>ce</sup> tripty-  
que ~~produit~~ <sup>travala</sup> de  
maître Hugo van der Goes peut  
être considérée à certains égards  
comme une page de <sup>l'histoire de</sup> l'art  
italien. - d'Italie a réimprimé  
réellement à Vienne deux  
Jerome Bosch authentiques:  
S. Jerome au triptyque repris,  
sans S. Jerome au centre et sur  
les volets la Tentation de S.  
Antoine et de S. Esdras, - et  
un autre triptyque avec le  
Martyre de S. Julien et  
sur les volets S. Gilles et un  
saint guerrier. Nous ne possédons  
pas de Jerome Bosch indubitable.  
Nous accions fort probablement  
de l'oublier eux-mêmes. Ils s'étaient  
primitivement dans cette même  
salle du Conseil des Dix d'ici  
nous vient la Jenny.

[Nous estimons que la  
vraie solution est dans l'envoi  
à Bruxelles, en échange de la

Junon, d'un ~~autre~~ chef d'œuvre  
 de la peinture vénitienne, —  
 de tableaux de chevaliers choisis  
 parmi les chefs d'œuvre de  
 cette même école vénitienne,  
 un beau spécimen de l'un  
 de ces grands maîtres: ~~Giotto~~<sup>Giotto</sup>  
~~Pellegrini~~<sup>Pellegrini</sup>, Tibien, Veronesi ou  
 le Tintoret. Le gouvernement  
 italien dresserait une liste  
 d'une dizaine de tableaux  
 parmi lesquels ~~nos~~ ~~serions~~  
 invités à choi<sup>ser</sup> notre gouverne-  
 ment serait invité à  
 choisir. Tandis que notre  
 Parlement serait appelé à  
 voter la restitution de la  
 Junon, un délégué belge  
~~traité à Rome~~ connaissant  
 parfaitement la peinture  
 vénitienne ~~serait~~ ~~négoce~~  
 à Rome ~~la question~~ et  
 capable en outre de d'agir  
 avec tout le tact ~~et~~ ~~de~~ vouloir  
 irait à Rome négoce  
 l'échange. [Nous ~~serions~~ ~~examiner~~  
 de considérer cette question  
 artistique d'un point de vue  
 si réaliste. <sup>mais plus</sup> ~~Plus~~ <sup>(nous)</sup> ~~l'envi-~~  
 sagons et réfléchissons et plus  
 nous estimons que telle est la  
 voie à suivre <sup>non seulement</sup> dans l'intérêt  
 de nos collections et ~~pour~~  
 éviter mais encore pour

ou ~~de~~ ~~rien~~ ~~l'œuvre~~: la liste  
 serait d'envoyée par en Belgique  
 et l'Italie

17

que le souvenir de  
~~e'viter que cette ce retour à~~  
~~Venise d'un chef d'oeuvre~~  
cette venue triomphale de la  
Junon à Venise ne laisse <sup>pour</sup>  
~~subsister~~ ~~subsister~~ après elle une  
amertume capable de nuire  
aux relations amicales ~~que~~  
~~font notre part nos cherches~~  
~~de toutes nos forces existant~~  
entre l'Italie et la Belgique  
et ~~aux~~ <sup>au développement de laquelle,</sup> ~~quelles~~ <sup>(nos hommes</sup>  
desireux de travailler de  
toutes nos forces.

Le 13 juin 1920.

NOTE SUR LA TOILE  
DE VERONÈSE.

JUNON VERSANT SES TRÉSORS SUR LA VILLE  
DE VENISE.

L'EMPLACEMENT PRIMITIF. LA SALLE DU CONSEIL DES DIX.

La salle du Conseil des Dix où se trouvait primitivement la toile de Véronèse qu'il est question de rendre à l'Italie était, au temps de la République, le siège d'un tribunal présidé par le doge et composé de dix nobles de différentes familles élus par le Grand Conseil. Six conseillers assistaient le doge. On ajouta à ce collège d'autres membres en nombre variable qui portaient le nom de Zonta (les adjoints). Le Conseil des Dix jugeait les conspirations contre l'Etat, les délits des nobles et étendit même sa juridiction sur les monastères et confréries. C'est dans la salle voisine, dite la Bussola que se tenait le chef de la police (Missier Grando) et que l'on déposait des dénonciations secrètes non dans une bouca di leone mais dans deux "bouches de lion". Le Conseil des Dix n'a point disposé, comme on le prétend, d'un pouvoir illimité et les écrivains romantiques lui ont fait une injuste réputation de férocité. L'accusé avait toujours un défenseur et toute dénonciation, pour être retenue, devait être signée à moins que ce ne fut pour une affaire d'Etat.

Suivant Max Ongaro (Le Palais Ducal, Venise 1913) la Salle du Conseil des Dix ne fut décorée qu'en 1540. Le dessin du

luxueux Soffito est de Daniel Barbaro qui fut plus tard patriarche d'Aquilée. Les peintures que l'on projetait d'y encastrier devaient être exécutées par J.B. Pochino dit Bozzato, mais à peine avait-il commencé le travail qu'il demanda comme collaborateur Paul Véronèse. S'étant absenté de Venise, Véronèse le remplaça et prit la direction de cet important travail décoratif.

Paolo Caliari, dit Véronèse, le grand interprète de la pompe et de l'allégresse vénitienne, né à Vérone en 1528 de Gabriele Caliari, architecte ou tailleur de pierre, s'était fait connaître par ses décorations de la villa Saranzo (environs de Castelfranco) de la ville palladienne de Castel Franco (exécutées en collaboration avec Zelotti) et du castela Colleone. Etabli à Venise à 26 ans, son premier travail important y fut précisément la décoration de la salle du Conseil des Dix. Les peintures qu'il exécuta pour cette salle sont restées en place sauf Jupiter foudroyant les crimes qui est au Louvre et la Junon versant ses trésors du Musée de Bruxelles. Pour la décoration de la villa Saranzo, les figures de Véronèse tout en gardant des mouvements anguleux présageaient cependant une réforme absolue de l'esthétique plafonnante et les formes comme les visages avaient déjà une rondeur plastique propre au maître. Dans le Soffito de la salle du Conseil des Dix cette beauté plafonnante s'affirme en toute sa souplesse et l'idéal Véronésien - idéal de jeunesse, d'aisance, de magnificence - s'épanouit pleinement.

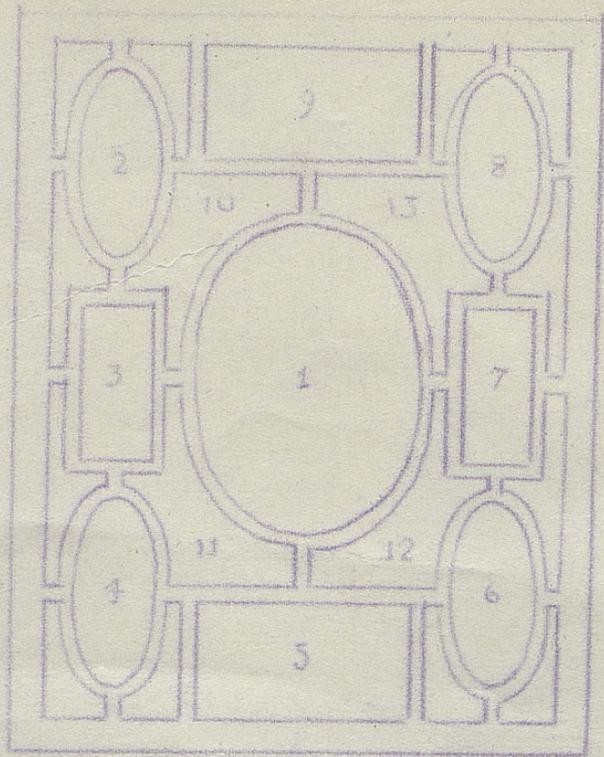
Pour l'aider dans cette décoration de la Salle des Pieci Véronèse fit appel à J.B. Zelotti, lequel fut plus tard son rival.

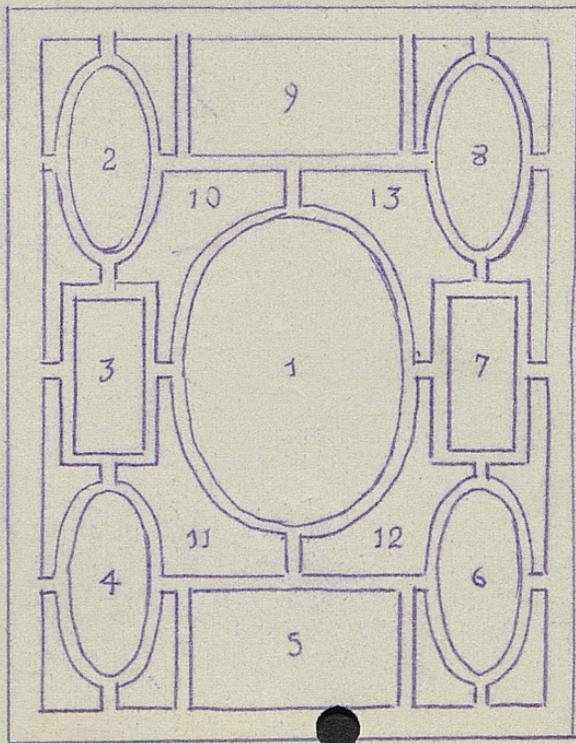
*Debut de  
Véronèse*

Zelotti eut sa part nettement distincte dans le travail; Ponchino lui aussi exécuta certaines des compositions du célèbre Soffito. Voici d'ailleurs la liste des allégories placées dans le plafond de Daniel Barbaro:

1. Jupiter foudroyant les crimes soumis au jugement du conseil des Dix. Paul Véronèse. (remplacé à Venise par une copie dut à Jacopo de Andrea).
2. Janus et Juno. J.B. Zelotti.
3. Junon répandant ses trésors sur Venise. Véronèse. (remplacé à Venise par une copie exécutée par J. Carlini).
4. Venise assise sur le monde. J.B. Zelotti.
5. Venise brisant ses chaînes. Zelotti.
6. Vieillard oriental et jeune femme. P. Véronèse.
7. Mercure venant dialoguer avec la Paix. J.B. Ponchino.
8. Neptune sur un char traîné par des chevaux marins. J.B. Ponchino.
9. Venise entre Mars et Jupiter. J.B. Zelotti.
10. Venise et le lion de St Marc. J.B. Ponchino.
11. Chypre avec la couronne royale. P. Véronèse.
12. Candie avec l'aigle et Jupiter. P. Véronèse.
13. Morée avec des Attributs Marins. J.B. Ponchino.

Les numéros du schema qui suit correspondent aux titres que nous venons d'énumérer.





Sous le plafond court une étroite frise de petits amours et d'armes peinte par J.B. Zelotti. Au mur sont représentées l'Adoration des Mages, oeuvre d'Antoine Vassalietchi, dit Aliense, et la Rencontre du pape Alexandre III avec le doge Sébastien Ziani après la bataille de Salvore par Francesco et Leandre da Ponte.

TRANSFERT DE LA JUNON A PARIS PUIS A BRUXELLES.COPIE PAR CARLINI.

La Junon de Véronèse fut transportée à Paris en 1797 en même temps que la grande toile du même plafond : Jupiter foudroyant les crimes soumis au jugement du Conseil des Dix.

Peu après les commissaires français venaient "moissonner" dans nos provinces les tableaux, statues, bas-reliefs, meubles précieux, estampes, cartes et tous objets jugés dignes par eux de figurer dans les collections de la République. Chefs d'oeuvre enlevée d'Italie et de Flandre furent rassemblée à Paris. Le 14 fructidor, an VIII (1799) parut l'arrêté décrétant la formation de galeries départementales dans quinze villes parmi lesquelles Bruxelles. On sait avec quel zèle Bosschaert, premier conservateur de notre Musée s'employa à récupérer les chefs-d'oeuvre de notre école. Une commission fonctionnait à Paris pour la distribution aux différents musées départementaux des oeuvres non retenues à Paris. Dans le lot qui nous fut octroyé en 1811 figure la Junon de Véronèse. Certains des tableaux pris dans nos provinces nous revinrent; mais d'autres furent donnés à des Musées de France, d'Italie (La Cène de Rubens, originairement à F. Rombaut de Malines et actuellement à la Brera) et même d'Allemagne (le grand Jordaens Le Christ parmi les docteurs, conservé à Mayence.) Quant au Jupiter foudroyant les Crimes, après un séjour à Versailles, il alla enrichir les collections du Louvre.

Dès l'année 1811 la Junon figure dans le catalogue du Musée de Bruxelles. Voici comment le tableau y est décrit : N° 66 Junon

versant ses trésors sur la Ville de Venise. Ce tableau ci-devant l'ornement d'un plafond, représente Junon, qui, du haut d'un nuage, verse des lauriers, de l'or, le bonnet ducal, des couronnes, etc.

"Venise, sous la figure d'une belle femme assise, appuyée sur le Lion de St Marc, la tête et les yeux levés, reçoit avec reconnaissance les somptueux dons de la déesse.

"Des attitudes remplies d'expression, une couleur brillante sur un fond de ciel, des draperies largement dessinées avec grâce et facilité, caractérisent ce tableau qui, sans être placé à son vrai point d'élévation, peut être mis au rang des séduisantes productions de P. Véronèse."

Deux autres tableaux figurent également à ce catalogue sous le nom de Véronèse et reparaissent comme tel dans le catalogue Fétis: une Adoration des Bergers qui fit partie du premier envoi de Paris et ne peut être tenue pour une oeuvre du maître, nous la conservons dans nos réserves) et un Mariage mystique de Sainte Catherine qui est à présent tenu pour une production de Carletto Véronèse, fils de Paul.

Le 22 mai 1860, Charles Rogier, alors ministre de l'Intérieur écrivait à la "Commission administrative du Musée Royal de peinture et de sculpture" la lettre suivante :

" Mr Guilio Carlini, artiste peintre a été chargé par le Gouvernement impérial Autrichien de se rendre au Musée de Bruxelles à l'effet de faire une copie du tableau de Paul Véronèse, représentant Junon déversant des richesses sur Venise.

" Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien fournir à Mr Carlini toutes les facilités désirables pour l'accomplissement de sa mission

en mettant à sa disposition le tableau dont il s'agit, et même, si c'est nécessaire un local pour le travail de copie."

Le dossier de la Junon se réduit dans nos archives à cette seule lettre.

Le Gouvernement autrichien qui régnait alors à Venise obtint satisfaction et c'est la copie de J. Carlini qui remplace l'original de Véronèse au Palais des Doges.

#### NOS DROITS SUR LE CHEF D'OEUVRE.

##### LA QUESTION DE L'ECHANGE.

Il faut souhaiter, pour des raisons esthétiques supérieures, que la Junon de Véronèse retrouve sa place dans la salle du Conseil des Dix et l'idée de la restituer au Gouvernement Italien doit rencontrer l'approbation de tous les artistes. Pourtant nos droits sur le chef-d'oeuvre sont indiscutables. Il nous a été octroyé par décret tandis que des oeuvres importantes de notre école, enlevées de nos édifices, allaient enrichir les collections italiennes. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas soulever tout de suite et franchement la question d'un échange. C'est bien d'ailleurs le sentiment de Mr Max Ongaro, surintendant des Bâtiments Civils de Venise. Nous nous permettons de rappeler en effet que l'idée de cette restitution - que l'on avait sans doute entrevue depuis longtemps - a pris corps définitivement à la suite d'une conversation que nous avons eue avec ce haut fonctionnaire, notre ami depuis de nombreuses années.

Délégué cette année à l'Exposition de Venise et arrivé dans

la soirée du 25 avril dans la ville des Doges, dès le lendemain matin, avant même de nous rendre à l'Exposition, nous allâmes au Palais Ducal serrer la main de Mr Ongaro. Nous fîmes en sa compagnie la visite du Palais et reçûmes de lui les plus intéressants détails sur les mesures prises - 2 mois avant l'entrée en guerre de l'Italie - pour la préservation des chefs-d'oeuvre décorant l'illustre édifice. C'est alors que nous parlâmes du retour possible de la Junon à Venise. Si nous nous permettons de rappeler cet entretien, c'est que nous tenons à rapporter un propos alors tenu par Mr Ongaro : "Soyez assuré, nous dit-il, que nous vous ferions un beau cadeau en échange. Mr Ongaro ~~le~~ répéta, je crois, ces paroles aux deux critiques M<sup>rs</sup>. de Rudder et Ch. Bernard venus à Venise pour visiter l'Exposition et que j'eus l'occasion de lui présenter. Je suis convaincu que Mr Ongaro n'a pas changé d'avis et que toute l'Italie sera très fermement disposée si on rend la Junon à nous envoyer une oeuvre importante.

Dès lors, dit-on, il vaut mieux rendre la Junon "sans exiger aucune compensation et sans donner à cette restitution l'allure d'un troc", l'Italie chevaleresque étant décidée à ne pas demeurer en reste avec nous et à prélever pour notre Musée un chef-d'oeuvre de ses collections. Nous ne doutons point des bonnes dispositions de l'Italie et nous connaissons son enthousiaste sympathie pour notre pays. Nous pensons pourtant qu'il est indispensable d'être fixé sur l'oeuvre qu'elle nous enverra avant de lui restituer le Véronèse. Le Gouvernement Italien peut rencontrer des difficultés dans le choix d'un tableau à nous offrir. Telle ville, telle commission, tel savant pourraient s'émouvoir d'un sacrifice à con-

sentir, demander qu'il soit plutôt supporté par d'autres et agir sur l'opinion. D'autre part notre public, voyant arriver l'oeuvre donnée en échange pourrait la trouver inférieure au chef d'oeuvre restitué; cette déception ferait sur les esprits l'impression la plus pénible.

Disons nettement que la Junon vaut une magnifique compensation. L'oeuvre est d'un intérêt inappréciable pour les Italiens. Fromentin a parlé de "son style un peu froid", de "sa pompe apprise et guindée". Oui, l'oeuvre n'est point faite pour les murailles, écrans, lumières et voisinages des pinacothèques, mais qu'on nous permette à ce propos de répéter ce que nous écrivions en 1913 dans notre Peinture au Musée Ancien : "Oublions l'ambiance et contemplons la Junon glorieuse qui s'incline dans un ciel doré, la Venise étendue et levant vers la déesse le plus beau bras du monde; admirons les tons jaunes des robes avivés de roses rompus, les bleus des écharpes où les ombres ont des transparences qu'on peut dire tiepolesques. L'aspect de détrempe, les formes pompeuses s'expliquent si l'on songe à la place première du chef-d'oeuvre".

Véronèse était au début de sa carrière vénitienne quand il peignit la Junon. Mais déjà nous y découvrons le merveilleux décorateur de l'Eglise de Saint Sébastien. Exilée à Bruxelles, cette toile fut pour nos artistes une constante leçon; nous en savons, et des meilleurs, qui sont allés y puiser des enseignements décisifs.

M. B. C. D. O. R. E. S.

NATURE DE LA COMPENSATION.

Le souhait se répand de voir l'Italie nous offrir un tableau flamand. Nous ne partageons pas ce vœu. Les italiens eux-mêmes se plaignent de ce que nos maîtres soient insuffisamment représentés dans leurs collections publiques et privées. On l'a dit, les oeuvres d'art sont d'excellents agents de propagande. Laissons à l'Italie les quelques chefs-d'oeuvre de notre école qu'elle possède et qui perpétuent là-bas notre vieux prestige artistique. On a parlé de la Nativité de Van der Goes. Nous sommes convaincus que l'autorité italienne ne songe pas à en priver les Offices. Et puis il n'est pas paradoxal de soutenir que le fameux triptyque, commandé à Bruges par Tomaso Portinari, envoyé à Florence immédiatement après achèvement, admiré, étudié par les maîtres florentins au point qu'un Ghirlandajo en subit l'action visible, que la prodigieuse Savola de maître Hugo van der Goes peut être considérée à certains égards comme une page de l'histoire de l'art italien. L'Italie a récupéré récemment à Vienne deux Jérôme Bosch authentiques : un triptyque représentant St Jérôme au centre et sur les volets la Tentation de St Antoine et de St Gilles, - et un autre triptyque avec le Martyre de Ste Julienne et sur les volets St Gilles et un Saint Guerrier. Nous ne possédons pas de Jérôme Bosch indiscutable. Nous aurions tort pourtant de convoiter ceux-ci. Ils étaient primitivement dans cette même salle du Conseil des Dix d'où nous vient la Junon.

Nous estimons que la vraie solution est dans l'envoi à Bruxelles, en échange de la Junon, d'un tableau de chevalet choisi parmi les chefs-d'oeuvre de cette même école vénitienne; un beau spécimen de l'un de ces grands maîtres : Giovanni Bellini, Titien, Véronèse ou le Tintoret . Le Gouvernement italien donnerait une liste d'une dizaine de tableaux parmi lesquels notre Gouvernement serait invité à choisir. Tandis que notre Parlement serait appelé à voter la restitution de la Junon, un délégué belge connaissant parfaitement la peinture vénitienne et capable en outre d'agir avec tout le tact voulu irait à Rome négocier l'échange.

Nous nous excusons de considérer cette question artistique d'un point de vue si réaliste. Mais plus nous réfléchissons et plus nous estimons que telle est la voie à suivre non seulement dans l'intérêt de nos collections mais encore pour que le souvenir de cette rentrée triomphale de la Junon à Venise ne laisse point subsister après elle une amertume capable de nuire aux relations amicales existant entre l'Italie et la Belgique et au développement desquelles nous sommes désireux de travailler de toutes nos forces.

2 juillet

0

Mon cher Collègue et Ami,

Vous souvenez-vous de la visite que je vous fis au Palais des Doges avec ma fille le 25 avril dernier, au lendemain de notre arrivée à Venise et où nous parlâmes pour la première fois de la restitution de la Juncu versant ses trésors sur Venise ? Voici que votre rêve va se réaliser et que mon cher Musée va se dessaisir de son magnifique plafond de Véronèse. Nous avons confiance dans la générosité du peuple italien, de son Gouvernement et de ses fonctionnaires, et nous savons que vous nous enverrez de quoi nous consoler.

Déjà vous avez pris les devants et écrit au sujet d'un échange à mon ami Mr Arthur de Rudder. Notre Ministre, Monsieur Destree est en ce moment en mission à Prague. Il sera rentré dans 6 ou 7 jours. Mais ayant eu avec lui une conversation avant son départ, au sujet du Véronèse, je me crois autorisé à vous entretenir sans retard, à titre officieux, de la question. Les remarques vous permettront de préparer une solution de nature à satisfaire les deux parties.

Il me semble qu'il faut écarter les œuvres flamandes comme objet d'échange. Laissons à l'Italie les quelques chefs-d'œuvre

Monsieur ONGARO,  
Superintendant des Beaux-Arts  
Palais des Doges.  
VENISE.

de notre école qu'elle possède et qui représentent là-bas notre vieux prestige artistique. Votre Gouvernement pourrait nous désigner une dizaine d'oeuvres italiennes parmi lesquelles nous serions appelés à choisir, soit une oeuvre d'un intérêt éclatant, soit deux ou trois oeuvres composant un groupe vraiment significatif. Mais je préférerais la première solution. Venise retrouvant son plafond, c'est elle je pense qui nous ferait "le beau cadeau" dont vous me parliez dès le premier jour.

L'Académie est riche en oeuvres de Bellini, Véronèse, Tintoret,

La liste qu'on nous soumettrait pourrait comprendre par exemple la Déposition de Croix du Tintoret et l'Assomption de Véronèse, tableaux que je n'ai malheureusement pas eu l'occasion de revoir lors de mon dernier voyage.

Les compositions dans lesquelles figurent des portraits de sénateurs, procureurs, camerlingues, etc, ne doivent pas, pensons-nous, quitter Venise. Je ne vous cacherai pas qu'il faudrait pour satisfaire pleinement l'opinion publique en Belgique, une oeuvre ou, à la rigueur, un groupe d'oeuvres répondant à l'image glorieuse que l'on se fait ici, avec raison, de l'art italien. Et puisque je parlais de créations d'un mérite éclatant, que penseriez-vous du petit St Georges de Mantegna ?

Excusez-moi de vous parler de cette façon. Je sais votre haute conception de la beauté; en vous citant de tels joyaux, je tiens à vous prouver que je la partage et si l'Italie (par hasard) estimait qu'il convient plutôt de nous donner un Flamand, je vous signale, comme étant assuré d'être accueilli avec enthousiasme en Belgique le Bentivoglio de van Dyck, chef-d'oeuvre de la jeunesse du maître, représentant un personnage qui fut nonce au Pays-Bas.

Il va sans dire qu'une fois que vous nous auriez fait parvenir une liste, un délégué ou deux de notre pays se rendraient en Italie pour voir les oeuvres désignées et établir un choix définitif. Ce que je vous dis ci-dessus n'engage évidemment en rien le Ministre et doit être considéré comme une conversation privée faisant suite à notre entretien de Venise. Je souhaite vivement que cette passionnante question me ramène prochainement dans votre ville incomparable et me procure à nouveau le plaisir de vous serrer la main.

Croyez, cher Collègue et ami, à mes sentiments les plus dévoués.



IL SOVRAINTENDENTE AI MONUMENTI

DI

VENEZIA

6.7.960

Mon cher collègue et ami.

Tandis que j'avais commencé par  
vous écrire voici qui m'arrive votre  
lettre express. Vous m'avez gentiment  
prévenu cher monsieur et vous répondez  
parfaitement aux questions que j'allais  
vous proposer. Comme vous je ne peux  
pas vous répondre sur le champ mais  
comme je dois me rendre à Rome  
dans la semaine je pense à entretenir  
S. E. Rosati sur la question et je suis  
sûr que l'Hotel répondra avec générosité  
au geste magnifique de S. E. Destro.

Agreez cher collègue l'expression des  
mes sentiments meilleurs avec  
souhait de vous serrer la main  
autre fois à Venise.

et devoué

M. Orzi



Bruxelles, le 16 Août 1920.

Cher Monsieur Fierens,

Nous avons parlé hier avec Bauthier de la question du Véronèse.

Mon ami Denis, délégué du Ministère des Affaires Economiques, secrétaire du Comité Italo-Belge, <sup>à Rome</sup> m'écrit à ce sujet une lettre dont j'extrais le passage suivant:

"Le Gouvernement italien a manifesté sa reconnaissance pour la restitution à l'Italie du plafond de Véronèse. Cette reconnaissance veut s'exprimer par un geste égal à celui de la Belgique.

" On a donc songé à offrir à la Belgique un tableau de Rubens se trouvant en Italie ( je crois, une entrée de souverain).

A Monsieur Fierens-Gevaert

" J'ai fait remarquer qu'en donnant le Véronèse le  
" geste de la Belgique avait été tout-à-fait dé-  
" sintéressé, mais que, si l'on voulait songer à  
" offrir un tableau, j'estimais qu'il serait meil-  
" leur de donner à la Belgique un tableau d'un  
" maître italien, d'autant que celle-ci avait perdu  
" le seul Véronèse qui était à Bruxelles, et qu'il  
" valait mieux que l'Italie conservât un maître belge  
" dont elle a peu d'exemplaires.

" Ces considérations ont paru justes et  
" l'administration des Beaux-Arts va se mettre en  
" quête d'un tableau d'un maître italien à offrir  
" à la Belgique. Je serais heureux de savoir si  
" mon point de vue vous paraît juste et de recevoir  
" vos indications pour les suggestions à faire à  
" l'administration des Beaux - Arts. "

Je partage, comme vous, les idées  
exprimées dans sa note par Denis, mais je voudrais

Il nous a été agréable d'avoir votre avis sur les oeuvres que nous pourrions demander à l'Italie.

Cordialement à vous,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'R. R.', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Bruxelles, le 31 Août 1920.



Mon cher ami,

Comme je sais que vous aimez être tenu au courant de nos négociations avec l'Italie, je vous communique ci-dessous copie du télégramme que je reçois de mon ami G. Denis de Rome.

Bien cordialement

copie:

Ministère Beaux-Arts m'annonce officieusement disposé offrir deux tableaux Véronèse. Je serai plus précis dans la semaine. Denis.

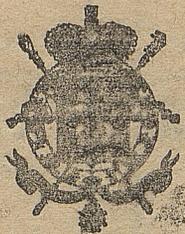
A Monsieur Bauthier

9, rue du Musée

# MONITEUR BELGE

JOURNAL OFFICIEL

STAATSBLAD



Prix de l'abonnement :  
Belgique : un an, 40 francs; 9 mois, 30; 6 mois, 20; 3 mois, 10.  
Union postale :  
Sans service d'abonnement : un an, 75 francs; 9 mois, 56.25; 6 mois, 37.50; 3 mois, 18.75.  
Avec service d'abonnement : fixé par le pays destinataire.  
Prix du numéro : 20 c. la feuille, le port en sus.  
Prix des annonces : 1 franc la ligne ordinaire.  
Les abonnements doivent être souscrits et payés aux bureaux des postes. (Ils ne comprennent pas les Recueils spéciaux des actes des sociétés commerciales, des actes des sociétés mutualistes et des actes des unions professionnelles; ces publications doivent faire l'objet de souscriptions distinctes).

Prijs van het abonnement :  
België : per jaar, 40 frank; 9 maanden 30; 6 maanden, 20; 3 maanden, 10.  
Postvereniging :  
Zonder abonnementsdienst : per jaar, 75 frank; 9 maanden, 56.25; 6 maanden, 37.50; 3 maanden, 18.75.  
Met abonnementsdienst : door het land van bestemming vastgesteld.  
Prijs per nummer : 20 c. het vel, frankprijs niet inbegrepen.  
Prijs van de aankondigingen : 1 frank den gewonen regel.  
De abonnementen worden genomen en betaald op de postkantoren. (Daarin zijn niet begrepen de bijzondere verzamelingen : « actes des sociétés commerciales, actes des sociétés mutualistes » en « actes des unions professionnelles », waarvoor afzonderlijk moet worden ingeschreven).

Chèques postaux, compte n° 5080.

Postcheekrekening n° 5080.

90<sup>e</sup> ANNEE.

N. 266.

90<sup>e</sup> JAARGANG.

MERCREDI 22 SEPTEMBRE 1920.

WOENSDAG 22 SEPTEMBER 1920.

## SOMMAIRE :

### Ministère des Sciences et des Arts.

Autorisant la remise à la Nation italienne d'une peinture de Paul Véronèse, p. 7578.

### Ministère de la Justice.

Tri umaux des dommages de guerre, p. 7578.

### Ministère de l'Intérieur.

Administration de l'hygiène. Hygiène sociale de l'enfance. Colonies d'enfants débiles. Intervention de l'Etat, p. 7579. — Colonies d'enfants débiles. Règlement, p. 7579. — Office des dommages de guerre. Nomination, p. 7580.

### Ministère de la Défense Nationale.

Ordre de Léopold II avec palme et Croix de guerre. Nominations, p. 7581. — Ordre de Léopold II avec palme. Nominations, p. 7581. — Croix de guerre et palme. Nomination, p. 7585. — Croix de guerre. Nominations, p. 7585. — Ordre de la Couronne avec palme et Croix de guerre. Nomination, p. 7588. — Ordre de la Couronne avec palme. Nominations, p. 7588. — Ordre de Léopold II avec palme et Croix de guerre. Nominations, p. 7586. — Médaille d'argent de l'Ordre de Léopold II. Nominations, p. 7587. — Décoration militaire avec palme. Nomination, p. 7587. — Décoration militaire. Nomination, p. 7588. — Ordre de la Couronne avec palme et Croix de guerre. Nomination, p. 7588. — Ordre de Léopold II avec palme et Croix de guerre. Nominations, p. 7589. — Ordre de Léopold II avec palme. p. 7591. — Croix de guerre, p. 7592. — Médaille d'or de l'Ordre de la Couronne, p. 7595. — Expropriation, p. 7594. — Réquisition, p. 7594. — Création d'un laboratoire aérotechnique. Personnel civil, Nomination, p. 7595.

### Ministère de la Défense Nationale et Ministère de l'Intérieur.

Médaille du Roi Albert, p. 7595. — Médaille de la Reine Elisabeth. Nominations, p. 7595.

### Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

Administration des chemins de fer de l'Etat. Personnel. Promotion. Nomination, p. 7597. — Démissions, p. 7597.

### Avis officiels. Publications légales.

### Ministère des Finances.

Administration de l'enregistrement et des domaines, p. 7598. — Récupération de butin de guerre, p. 7598.

### Ministère des Affaires étrangères.

Commission des changes, p. 7599.

### Ministère des Affaires économiques.

Administration de l'industrie. Liste des brevets délivrés par arrêtés ministériels du 5 décembre 1919, p. 7401.

### Ministère des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes.

Produits de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat (non compris les soldes des décomptes du matériel), p. 7412.

### Adjudication :

### Ministère des Finances.

Fourniture des ficelles et des plombs à sceller, ainsi que de la cire à cacheter, nécessaires aux services de la douane et des accises en 1921, p. 7415.

1<sup>re</sup> FEUILLE.

## INHOUD :

### Ministerie van Wetenschappen en Kunsten.

Wet houdende teruggave aan de Italiaansche natie van een schildering van Paolo Véronèse, bl. 7578.

### Ministerie van Justitie.

Rechtbanken voor oorlogsschade, bl. 7578.

### Ministerie van Binnenlandse Zaken.

Beheer van de volksgezondheid. Maatschappelijk kindervelzijn. Koloniën voor zwakke kinderen. Tusschenkomst van den Staat, bl. 7579. — Koloniën voor zwakke kinderen. Règlement, bl. 7579. — Dienst voor oorlogsschade. Benoeming, bl. 7580.

### Ministerie van Landverdediging.

Orde van Leopold II met palm en Oorlogskruis. Benoemingen, bl. 7581. — Orde van Leopold II met palm. Benoemingen, bl. 7581. — Oorlogskruis en palm. Benoeming, bl. 7585. — Oorlogskruis. Benoemingen, bl. 7585. — Kroonorde met palm. Benoemingen, bl. 7589. — Orde van Leopold II met palm en Oorlogskruis. Benoemingen, bl. 7586. — Zilveren medaille der Orde van Leopold II. Benoemingen, bl. 7587. — Militair ereteeken met palm. Benoeming, bl. 7587. — Militair ereteeken. Benoeming, bl. 7588. — Kroonorde met palm en Oorlogskruis. Benoeming, bl. 7588. — Orde van Leopold II met palm en Oorlogskruis. Benoemingen, bl. 7589. — Orde van Leopold II met palm, bl. 7591. — Oorlogskruis, bl. 7592. — Gouden medaille der Kroonorde, bl. 7595. — Onteigening, bl. 7594. — Opeisching, bl. 7594. — Inrichting van een luchttechnisch laboratorium. Burgerlijk personeel. Benoeming, bl. 7595.

### Ministerie van Landverdediging en Ministerie van Binnenlandse Zaken.

Medaille van Koning Albert, bl. 7595. — Medaille van Koningin Elisabeth. Benoemingen, bl. 7595.

### Ministerie van Spoorwegen, Zeezeven, Posten en Telegrafien.

Beheer van Staatsspoorwegen. Personeel. Bevordering. Benoeming, bl. 7597. — Ontslagen, bl. 7597.

### Officiële berichten. Wettelijke bekendmakingen.

### Ministerie van Financien.

Bestuur der registratie en domeinen, bl. 7598. — Inzameling van den oorlogsbuit, bl. 7598.

### Ministerie van Buitenlandse Zaken.

Wisselcommissie, bl. 7599.

### Ministerie van Openbare Werken.

Beheer van bruggen en wegen. Ontwerp van akte bekend gemaakt in uitvoering van artikel 4, litt. B, der wet van 16 Maart 1886, bl. 7400.

### Ministerie van Staathuishoudkundige Zaken.

Beheer van nijverheid. Lijst der brevetten afgeleverd bij ministerieele besluiten van 5 December 1919, bl. 7401.

### Ministerie van Spoorwegen, Zeezeven, Posten en Telegrafien.

Opbrengst der exploitatie van Staatsspoorwegen (zonder inbegrip van de saldo's der afrekeningen van het materieel), bl. 7412.

### Aanbesteding :

### Ministerie van Financien.

Levering van het bindtouw en de zegelloodjes, alsmede van het zegellak, noodig voor de diensten der douanen en der accijnzen in 1921, bl. 7415.

**LOIS, ARRÊTÉS ROYAUX ET ACTES  
DU GOUVERNEMENT.**

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

**Loi autorisant la remise à la nation italienne  
d'une peinture de Paul Véronèse.**

ALBERT, Roi des Belges,  
A tous, présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à remettre à la nation italienne la peinture de Paul Véronèse « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise », qui se trouve au Musée royal des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.

Cette remise est faite en vue du remplacement de l'œuvre de Paul Véronèse dans le plafond de la salle du Conseil des Dix, au Palais des Doges, à Venise.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 17 août 1920.

ALBERT.

Par le Roi :  
Le Ministre des Sciences et des Arts,

Van 's Konings wege :  
De Minister van Wetenschappen en Kunsten,

J. DESTREE.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :  
Le Ministre de la Justice,

Gezien en met 's Lands zegel gezegeld :  
De Minister van Justitie,

E. VANDERVELDE.

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE.**

TRIBUNAUX DES DOMMAGES DE GUERRE.

Par arrêtés royaux du 1<sup>er</sup> septembre 1920, sont nommés :

Vice-président du tribunal des dommages de guerre de Bruxelles, M. Geerinckx, Pierre, avocat, en remplacement de M. Beetz, dont la démission est acceptée ;

Greffier adjoint, M. Van Huffel, Charles, premier clerc de notaire, en remplacement de M. Lebecque, démissionnaire ;

Greffier au tribunal des dommages de guerre de Charleroi, M. Gillard, Emile, en remplacement de M. Robert, démissionnaire ;

(3) Session 1919-1920.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et projet de loi, n° 576. Séance du 22 juin 1920. Rapport, n° 599. Séance du 1<sup>er</sup> juillet 1920.  
*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 16 juillet 1920, p. 787.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport, n° 174. Séance du 22 juillet 1920.  
*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 5 août 1920, pp. 847 et 861.

**WETTEN, KONINKLIJKE BESLUITEN EN AKTEN  
DER REGERING.**

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.

**Wet houdende teruggave aan de Italiaansche natie  
van een schilderij van Paolo Veronese.**

ALBERT, Koning der Belgen,  
Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

De Kamers hebben aangenomen en Wij bekrachtigen hetgeen volgt :

Eenig artikel. De regering is er toe gemachtigd, de schilderij van Paolo Veronese « Juno hare schatten over de stad Venetië plengend », die zich in het Koninklijk Museum der schoone kunsten van België, te Brussel, bevindt, aan de Italiaansche natie terug te geven.

Deze teruggave geschiedt met het oog op terugplaatsing van Paolo Veronese's werk aan de zoldering der zaal van den Raad der Tien in het Dogenpaleis, te Venetië.

Kondigen de tegenwoordige wet af, bevelen dat zij met 's Lands zegel bekleed en door den *Moniteur* bekend gemaakt worde.

Gegeven te Brussel, den 17<sup>en</sup> Augustus 1920.

ALBERT.

Par le Roi :  
Le Ministre des Sciences et des Arts,

Van 's Konings wege :  
De Minister van Wetenschappen en Kunsten,

J. DESTREE.

Vu et scellé du sceau de l'Etat :  
Le Ministre de la Justice,

Gezien en met 's Lands zegel gezegeld :  
De Minister van Justitie,

E. VANDERVELDE.

**MINISTERIE VAN JUSTITIE.**

RECHTBANKEN VOOR OORLOGSSCHADE.

Bij Koninklijke besluiten van 1 September 1920, zijn benoemd :

Tot ondervoorzitter in de rechtbank voor oorlogsschade te Brussel, den heer Geerinckx, Pieter, advocaat, ter vervanging van den heer Beetz, wiens ontslag is aanvaard ;

Tot toegevoegd griffier, den heer Van Huffel (Karel), eerste notarisklerk, ter vervanging van den heer Lebecque, die ontslag heeft genomen ;

Tot griffier in de rechtbank voor oorlogsschade te Charleroi, den heer Gillard, Emiel, ter vervanging van den heer Robert, die ontslag heeft genomen ;

(4) Zitting 1919-1920.

KAMER DER VOLKSVERTEGENWOORDIGERS.

*Bescheiden.* — Memorie van toelichting en wetsontwerp, n° 576. Vergadering van 22 Juni 1920. Verslag, n° 599. Vergadering van 1 Juli 1920.  
*Handelingen.* — Bespreking en aanneming. Vergadering van 16 Juli 1920, bl. 787.

SENAAT.

*Bescheiden.* — Verslag, n° 174. Vergadering van 22 Juli 1920.  
*Handelingen.* — Bespreking en aanneming. Vergadering van 5 Augustus 1920, bl. 847 en 861.

**Croix de guerre et palme. — Nomination.**

ALBERT, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Voulant donner un témoignage de Notre haute bienveillance au capitaine en second Van Schoor, F.-G., du 13<sup>e</sup> régiment de ligne, qui a été blessé à l'ennemi et qui, des suites de ses blessures, subira une incapacité permanente ;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. La Croix de guerre est décernée au capitaine en second Van Schoor, F.-G., précité, qui est, en outre, autorisé à porter la palme sur la croix de chevalier de l'Ordre de la Couronne qui lui a été accordée par Notre arrêté du 8 avril 1919, n° 5875<sup>e</sup>.

Art. 2. Nos Ministres de la Défense Nationale et des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 13 avril 1920.

Par le Roi :

Le Ministre de la Défense Nationale,

ALBERT.

Van 's Konings wege :

De Minister van Landsverdediging,

P. JANSON.

**Croix de guerre. — Nominations.**

ALBERT, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Voulant donner un témoignage de gratitude du Gouvernement aux militaires ci-après désignés qui ont été blessés à l'ennemi et qui, des suites de leurs blessures, subiront une incapacité permanente ;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Défense Nationale,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. La Croix de guerre est décernée aux militaires ci-après désignés qui ont appartenu au :

14<sup>e</sup> régiment de ligne :

Platay, M., soldat.

22<sup>e</sup> régiment de ligne :

Pavot, F., aspirant du service médical.

25<sup>e</sup> régiment de ligne :

Montoye, H., soldat.

Art. 2. Notre Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 13 avril 1920.

Par le Roi :

Le Ministre de la Défense Nationale,

ALBERT.

Van 's Konings wege :

De Minister van Landsverdediging,

P. JANSON.

**Oorlogskruis en palm. — Benoeming.**

ALBERT, Koning der Belgen,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Willende een blijk Onzer hooge welwillendheid geven aan den tweede-kapitein Van Schoor, F.-W., voornoemd, die er, buitendien, toe gemachtigd wordt den palm te dragen op het kruis van Ridder der Kroonorde, dat hem werd toegestaan bij Ons besluit van 8<sup>en</sup> April 1919, n° 5875<sup>e</sup>.

Art. 2. Onze Ministers van Landsverdediging en van Buitenlandsche Zaken zijn, ieder voor zooveel hem aangaat, belast met de uitvoering van onderhavig besluit.

Gegeven te Laeken, den 15<sup>en</sup> April 1920.

ALBERT.

Van 's Konings wege :

De Minister van Landsverdediging,

P. JANSON.

**Oorlogskruis. — Benoemingen.**

ALBERT, Koning der Belgen,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Willende een blijk van dankbaarheid der Regering geven aan de verderstaande militairen die vóór den vijand werden gekwetst en, ten gevolge hunner kwetsuren, eens blijvende ongeschiktheid zullen behouden ;

Op voorstel van Onzen Minister van Landsverdediging,

Wij hebben besloten en Wij besluiten :

Artikel 1. Het Oorlogskruis wordt verleend aan de verderstaande militairen die behoord hebben tot het :

14<sup>e</sup> linieregiment :

Platay, M., soldaat.

22<sup>e</sup> linieregiment :

Pavot, F., aspirant van den geneeskundigen dienst.

25<sup>e</sup> linieregiment :

Montoye, H., soldaat.

Art. 2. Onze Minister van Landsverdediging is belast met de uitvoering van onderhavig besluit.

Gegeven te Laeken, den 15<sup>en</sup> April 1920.

ALBERT.

Van 's Konings wege :

De Minister van Landsverdediging,

P. JANSON.

ALBERT, Koning der Belgen,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Op voorstel van Onzen Minister van Landsverdediging,

Wij hebben besloten en Wij besluiten :

Artikel 1. Het Oorlogskruis wordt verleend aan de verderstaande militairen om den moed en de toewijding waarvan zij blijk gaven onder hunne lange aanwezigheid op 't front, te weten :

Aan den apotheker der 1<sup>ste</sup> klasse Van der Linden, O., van het C. D. E. S. S.

Aan de luitenanten : L'Heureux, J.-M.-G.-J., van 't 25<sup>e</sup> linieregiment ;

Dupuis, F.-A., van de koloniale troepen.

Aan den reserve-bataillonsgeneesheer De Harven, J., van het veld-hospitaal « Océan », bijtandeling van Vinckem.

Aan den onderluitenant Dautrabande, L., van de I. G. S. I.

Aan den hulpgeneesheer Mainil, H., van het 48<sup>e</sup> reg. art.

Aan den klerk der 1<sup>ste</sup> klasse Bouckaert, V., van de B. C. F. C.

A l'aumônier adjoint de 2<sup>e</sup> classe Van den Berghe, A.-M.-J.-E., de l'H. E. A.

Aux adjutants : Thiriar, V.-A., volontaire de guerre de l'ambulance Océan de Bruxelles; Vervaeke, J., mil. 12, du 1<sup>er</sup> de ligne.

Au 1<sup>er</sup> maréchal des logis chef Huyghe, A., du C. T./5 D. A.

Au 1<sup>er</sup> sergent-major Mahieu, A., mil. 1911, du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied.

Au maréchal des logis fourrier Faichamps, N.-J., du C. T./4 D. A.

Au sergent-fourrier Ganbeen, L.-A.-L., volontaire de carrière 1908, du 21<sup>e</sup> de ligne.

Aux sergents : Paquay, C., mil. 1911, du 20<sup>e</sup> de ligne; Van Reghe, G., mil. 1900, du C. T./6 D. A.; Loucheval, A.-F.-J., mil. 1904, du B. C. F.

A l'adjudant Lutens, J., 7<sup>e</sup> de ligne, armée coloniale.

Aux sergents : Van Leda, J., mil. 1906, des T. A. S. S.; Brems, P.-F., mil. 1900, de la C. R. C. F. C.

Aux brigadiers : Loyez, P.-J., du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie; Hesters, A.-B., V. C. 1905, chauffeur C. T./4<sup>e</sup> D. A.; Heyn, M.-F.-A., mil. 1911, chauffeur C. T./1<sup>re</sup> D. A. 5<sup>e</sup> comp.

Aux caporaux : Ryckaert, H., mil. 1914, du 15<sup>e</sup> de ligne; Menu, J.-J., mil. 1909, T. A. S. S. ambulance, 4<sup>e</sup> D. I.; Delwiche, C., mil. 1902, de l'H. M. B. de Beveren s/Yser; Semoulin, F., mil. 1899, H. M. de Beveren s/Yser; Odevaert, L., H. M. de Beveren s/Yser.

Aux soldats de 1<sup>re</sup> classe : Josse, L.-H., mil. 1905 du C. T./5<sup>e</sup> D. A.; De Broux, A.-F., mil. 1899, des T. E.; Honhon, J., mil. 1899, de l'H. M. de Beveren s/Yser; Haddebauw, A., mil. 1899, de l'H. M. de Beveren s/Yser.

Aux soldats de 2<sup>e</sup> classe : Borgers, F., mil. 1912, de l'hôpital militaire d'Anvers; Asselier, J., mil. 1907, du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied; Goossens, F., mil. 1908, du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied; Baille, R. v. à p. 1908, du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied; Lenclou, V., mil. 1912, du 5<sup>e</sup> chasseurs à pied; Amand, J.-J., mil. 1905, du C. T./2<sup>e</sup> D. A.; Reyntjens, J.-F., mil. 1905, du génie 5<sup>e</sup> D. A.; Herman, E., mil. 1906, du 3<sup>e</sup> chasseurs à pied; Hermans, L., du 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie; Goens, E., du 11<sup>e</sup> A.; Bellekens, C.-G., du 11<sup>e</sup> A.; Delin, H.-M.-P., v. d. c., du 2<sup>e</sup> chasseurs à pied; Rommel, J., mil. 1909, du 2<sup>e</sup> chasseurs à pied; Lequesne, E.-V., du 11<sup>e</sup> A.; Velle, L., du 11<sup>e</sup> A.; Van der Vecken, P., du 11<sup>e</sup> A.; Bodquin, G.-F., du 11<sup>e</sup> A.; Malroot, G., du 11<sup>e</sup> A.; Vamppe, L., du 11<sup>e</sup> A.; Sterck, A., du 11<sup>e</sup> A.; Merchie, C., du 11<sup>e</sup> A.; Van Keer, J., du 11<sup>e</sup> A.; Bertels, C., du 11<sup>e</sup> A.; Meersseman, R.-R., du 11<sup>e</sup> A.; Van Schepdael, P., du 11<sup>e</sup> A.; Van de Ghinste, V., mil. 1910, du 11<sup>e</sup> A.; Peismaeckers, F., v. d. g., du 16<sup>e</sup> de ligne; Blavier, L., mil. 1900, de l'H. M. de Beveren s/Yser; Hennebert, P.-J., v. m. p. 1905, H. M. de Beveren s/Yser; Chevalier, J., mil. 1905, H. M. Beveren s/Yser; Lefevre, F., mil. 1904, H. M. Beveren s/Yser; Wynberghe, G., mil. 1899, H. M. Beveren s/Yser; Van de Poel, L., mil. 1899, H. M. Beveren s/Yser; Roulens, J., mil. 1905, H. M. Beveren; Pick, A., mil. 1899, H. M. Beveren; Gilleyns, N., mil. 1905, H. M. Beveren; Forgeur, P., mil. 1902, H. M. Beveren; De Rop, J.-B., v. m. p. 1899, H. M. Beveren; De Meyer, E., v. à p. 1899, H. M. Beveren; Carreyn, C.-C., mil. 1902, H. M. Beveren; Kinds, D., mil. 1899, H. M. Beveren; Stevens, C., chauffeur, H. M. Beveren; De Meyer, J., chauffeur, H.-M. Beveren; Goethals, C., v. à p. 1904, chauffeur, H. M., Beveren; Van Achte, V., mil. 1899, H. M., Beveren; D'Haeyer, P., 4<sup>e</sup> brigade V. T. de la S. C. F. C.; Crab, G.-G.-H., mil. 1905, des troupes d'étapes; Van den Born, P., mil. 1905, du C. T./3 D. A.

Art. 2. Notre Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 13 avril 1920.

Aan den adjunct-aalmoezenier der 2<sup>e</sup> klasse Van den Berghe, A.-M.-J.-E., van de H. E. A.

Aan de adjudanten : Thiriar, V.-A., oorlogsvrijwilliger van het veldhospitaal « Océan » van Brussel; Vervaeke, J., mil. 12, van 't 1<sup>er</sup> linieregiment.

Aan den 1<sup>er</sup> opperwachtmeester Huyghe, A., van het V. K./3<sup>e</sup> L. D.

Aan den 1<sup>er</sup> sergeant-majoor Mahieu, A., mil. 1911, van het 5<sup>e</sup> regiment jagers te voet.

Aan den wachtmeester-fourrier Faichamps, N.-J., van het V. K./4<sup>e</sup> L. D.

Aan den sergeant-fourrier Ganbeen, L.-A.-L., beroepsvrijwilliger 1908, van het 21<sup>e</sup> linieregiment.

Aan de sergeanten : Paquay, C., mil. 1911, van het 20<sup>e</sup> linieregiment; Van Reghe, G., mil. 1900, van het V. K./6<sup>e</sup> L. D.; Loucheval, A.-F.-J., mil. 1904, van het B. C. F.

Aan den adjudant Lutens, J., 7<sup>e</sup> linieregiment, koloniaal leger.

Aan de sergeanten : Van Leda, J., mil. 1906, van de T. A. S. S.; Brems, P.-F., mil. 1900, van de C. R. C. F. C.

Aan de brigadiers : Loyez, P.-J., van het 1<sup>er</sup> regiment artillerie; Hesters, A.-P., beroepsvrijwilliger-autovoerder, 1905, T. K./4<sup>e</sup> L. D.; Heyn, M.-F.-A., mil. 1911, autovoerder, V. K./4<sup>e</sup> L. D. 5<sup>e</sup> comp.

Aan de korporaals : Ryckaert, H., mil. 1914, van het 15<sup>e</sup> linieregiment; Menu, J.-J., mil. 1909, T. A. S. S., veldhospitaal, 4<sup>e</sup> D. I.; Delwiche, C., mil. 1902, van het M. H. van Beveren a/Yzer; Semoulin, F., mil. 1899, M. H. van Beveren a/Yzer; Odevaert, L., H. M. van Beveren a/Yzer.

Aan de soldaten der 1<sup>re</sup> klasse : Josse, L.-H., mil. 1905, van het V. K./3<sup>e</sup> L. D.; De Broux, A.-F., mil. 1899, van de T. E.; Honhon, J., mil. 1899, van het M. H. van Beveren a/Yzer; Haddebauw, A., mil. 1899, van het M. H. van Beveren a/Yzer.

Aan de soldaten der 2<sup>e</sup> klasse : Borgers, F., mil. 1912, van het militair hospitaal van Antwerpen; Asselier, J., mil. 1907, van het 5<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Goossens, F., mil. 1908, van het 5<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Baille, R., v. m. p. 1908, van het 5<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Lenclou, V., mil. 1912, van het 5<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Amand, J.-J., mil. 1905, van het V. K./2<sup>e</sup> L. D.; Reyntjens, J.-F., mil. 1905, van de genie 5<sup>e</sup> L. D.; Herman, E., mil. 1906, van het 3<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Hermans, L., van het 11<sup>e</sup> regiment artillerie; Goens, E., van het 11<sup>e</sup> A.; Bellekens, C.-G., van het 11<sup>e</sup> A.; Delin, H.-M.-P., beroepsvrijwilliger, van het 2<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Rommel, J., mil. 1909, van het 2<sup>e</sup> regiment jagers te voet; Lequesne, E.-V., van het 11<sup>e</sup> A.; Velle, L., van het 11<sup>e</sup> A.; Vandervecken, P., van het 11<sup>e</sup> A.; Bodquin, G.-F., van het 11<sup>e</sup> A.; Malroot, J., van het 11<sup>e</sup> A.; Vamppe, L., van het 11<sup>e</sup> A.; Sterck, A., van het 11<sup>e</sup> A.; Merchie, C., van het 11<sup>e</sup> A.; Van Keer, J., van het 11<sup>e</sup> A.; Bertels, C., van het 11<sup>e</sup> A.; Meersseman, R.-R., van het 11<sup>e</sup> A.; Van Schepdael, P., van het 11<sup>e</sup> A.; Van de Ghinste, V., mil. 1910, van het 11<sup>e</sup> A.; Peismaeckers, F., oorlogsvrijwilliger, van het 16<sup>e</sup> linieregiment; Blavier, L., mil. 1900, van het M. H. van Beveren a/Yzer; Hennebert, P.-J., v. m. p., 1905, M. H. Beveren a/Yzer; Chevalier, J., mil. 1905, M. H. Beveren a/Yzer; Lefevre, F., mil. 1904, M. H. Beveren a/Yzer; Wynberghe, G., mil. 1899, M. H. Beveren a/Yzer; Van de Poel, L., mil. 1899, M. H. Beveren a/Yzer; Roulens, J., mil. 1905, M. H. Beveren; Pick, A., mil. 1899, M. H. Beveren; Gilleyns, N., mil. 1905, M. H. Beveren; Forgeur, P., mil. 1902, M. H. Beveren; De Rop, J.-B., v. m. p. 1899, M. H. Beveren; De Meyer, E., v. m. p. 1899, M. H. Beveren; Carreyn, C.-C., mil. 1902, M. H. Beveren; Kinds, D., mil. 1899, M. H. Beveren; Stevens, K., autovoerder, M. H. Beveren; De Meyer, J., autovoerder, M. H. Beveren; Goethals, K., v. m. p. 1904, autovoerder, M. H. Beveren; Van Achte, V., mil. 1899, M. H., Beveren; D'Haeyer, P., 1<sup>er</sup> brigade T. V. van de S. C. F. C.; Crab, W.-G.-H., mil. 1905, van de etapetroepen; Van den Born, P., mil. 1905, van het V. K./3 L. D.

Art. 2. Onze Minister van Landsverdediging is belast met de uitvoering van onderhavig besluit.

Gegeven te Laeken, den 13<sup>en</sup> April 1920.

ALBERT.

Par le Roi :  
Le Ministre de la Défense Nationale,

Van 's Konings wege :  
De Minister van Landsverdediging,

P. JANSON.

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N° 1088.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

1 ANNEXE

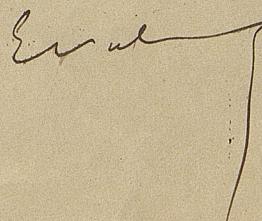
Bruxelles, le 14 Septembre 1920.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-jointe, une copie de la loi du 17 août 1920, autorisant le Gouvernement à remettre à l'Italie, la peinture de Paul Véronèse: "Junon versant ses trésors sur la Ville de Venise", qui se trouve au Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:  
Le Directeur Général,



A la Commission directrice et administrative  
du Musée royal des Beaux-Arts de

BELGIQUE.

A L B E R T,  
Roi des Belges,  
A TOUS PRESENTS ET A VENIR, SALUT

Les Chambres ont adopté et Nous  
sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Le Gouvernement est autorisé à  
remettre à la Nation italienne,  
la peinture de Paul Véronèse  
JUNON VERSANT SES TRESORS SUR  
LA VILLE DE VENISE, qui se  
trouve au Musée royal des Beaux-  
arts de Belgique, à Bruxelles.

Cette remise est faite en vue  
du remplacement de l'oeuvre de  
Paul Véronèse dans le plafond  
de la salle du Conseil des Dix,  
au Palais des Doges, à Venise.

Bruxelles, le 16 juillet 1920.

Le Président  
de la Chambre des Représentants,

sé: (get.): E. BRUNET.

Les Secrétaires,

sé: (get.): HUYSHAUWER - MANSART.

Adopté par le Sénat,

Bruxelles, 5 août 1920.

Le Président,

sé: (get.): de Favereau.

Les Secrétaires

sé:(get.): Bon. Urban de Xivry - Dubost.

Promulguons la présente loi, or-  
donnons qu'elle soit revêtue du  
sceau de l'Etat et publiée par  
le "Moniteur".

Donné à *Bruxelles*, le 17 août 1920.

sé: (get.): Albert.

Par le Roi:  
Le Ministre des Sciences et des  
Arts,

sé: (get.): Destrée.

Vu et scellé du sceau de l'Etat:  
Le Ministre de la Justice,

sé: (get.): Vandervelde.



A L B E R T,  
Koning der Belgen,  
AAN ALLEN TEGENWOORDIGEN EN TOEKOMENDEN.  
H e i l

De Kamere hebben aangenomen en Wij  
bekrachtigen hetgeen volgt :

ENIG ARTIKEL

De Regeering is er toe gemachtigd, de  
schildering van Paolo Veronèse, JUNO  
HARE SCHAFFEN OVER DE STAD VENETIE  
PLAATSEND, die zich in het Koninklijk  
Museum der Schoone Kunsten van België,  
te Brussel, bevindt, aan de Itali-  
sansche Natie terug te geven.

Deze teruggave geschiedt met het oog  
op terugplaatsing van Paolo Veronèse's  
Werk aan de zoldering der zaal van den  
Raad der Tien, in het Dogenpaleis, te  
Venetië.

Brussel, den 16n. Juli 1920.

De Voorzitter  
van de Kamer der Volksvertegenwoordigers

De Secretarissen,

Aangenomen door den Senaat,

Brussel, den 5 Augustus 1920,

De Voorzitter,

de Favereau.

De Secretarissen,

Kondigen de tegenwoordige wet af, be-  
velen dat zij met 's lands zegel be-  
kleed en door den MONITEUR bekend ge-  
maakt worde.

Gegeven te *Brussel* den 17n Augusti 1920.

Van 's Konings wege:  
De Minister van Wetenschappen en  
Kunsten,

Gezien en met 's Landszegel gezegeld:  
De Minister van Justicie,

Pour copie conforme :

Le Chef de Division délégué.

*C. Bassin*

MINISTÈRE  
DES  
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION  
DES  
BEAUX-ARTS

INDICATEUR N°1088.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

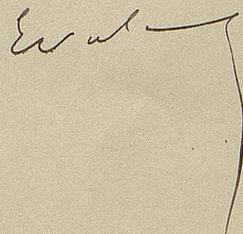
1 ANNEXE

Bruxelles, le 14 Septembre 1920.

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, une copie de la loi du 17 août 1920, autorisant le Gouvernement à remettre à l'Italie, la peinture de Paul Véronèse: "Junon versant ses trésors sur la Ville de Venise", qui se trouve au Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.

Pour le Ministre:  
Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef  
du Musée royal des Beaux-Arts de

BELGIQUE.

A L B E R T,  
Roi des Belges,  
A TOUS PRESENTS ET A VENIR, SALUT

Les Chambres ont adopté et Nous  
sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE

Le Gouvernement est autorisé à  
remettre à la Nation italienne,  
la peinture de Paul Véronèse  
JUNON VENANT SUR TRÉSORS SUR  
LA VILLE DE VENISE, qui se  
trouve au Musée royal des Beaux-  
arts de Belgique, à Bruxelles.

Cette remise est faite en vue  
du remplacement de l'œuvre de  
Paul Véronèse dans le plafond  
de la salle du Conseil des Dix,  
au Palais des Doges, à Venise.

Bruxelles, le 16 juillet 1920.

Le Président  
de la Chambre des Représentants,

sé: (get.): S. BRUNET.

Les Secrétaires,

sé: (get.): HUYSHAUWER - MANSART.

Adopté par le Sénat,

Bruxelles, le 5 août 1920.

Le Président,

sé: (get.): de Favereau.

Les Secrétaires

sé: (get.): Bon. Urban de Xivry - Dubost.

Promulguons la présente loi, or-  
donnons qu'elle soit revêtue du  
sceau de l'Etat et publiée par  
le "Moniteur".

Donné à *Bruxelles*, le 17 août 1920.

sé: (get.): Albert.

Par le Roi:  
Le Ministre des Sciences et des  
Arts,

sé: (get.): Destrée.

Vu et scellé du sceau de l'Etat:  
Le Ministre de la Justice,

sé: (get.): Vandervelde.



A L B E R T,  
Koning der Belgen,  
AAN ALLEN TEGENWOORDIGEN EN TOEKOMENDEN  
H e i l

De Kamers hebben aangenomen en Wij  
bekrachtigen hetgeen volgt :

ENIG ARTIKEL

De Regeering is er toe gemachtigd, de  
schildering van Paolo Veronèse, JUNO  
NAAR SCHILTING OVER DE STAD VENETIE  
PLAEGEND, die zich in het Koninklijk  
Museum der Schoone Kunsten van België,  
te Brussel, bevindt, aan de Itali-  
aanse Natie terug te geven.

Deze teruggave geschiedt met het oog  
op terugplaatsing van Paolo Veronèse's  
Werk aan de soldering der zaal van den  
Raad der Tien, in het Dogepaleis, te  
Venetië.

Brussel, den 16n. Juli 1920.

De Voorzitter  
van de Kamer der Volksvertegenwoordigers

De Secretarissen,

Aangenomen door den Senaat,

Brussel, den 5 Augustus 1920.

De Voorzitter,

De Secretarissen,

Kondigen de tegenwoordige wet af, be-  
velen dat zij met 's lands zegel be-  
kleed en door den MONITEUR bekend ge-  
maakt worde.

Gegeven te <sup>Brussel</sup> den 17n Augusti 1920.

Van 's Konings wege:  
De Minister van Wetenschappen en  
Kunsten,

Gezien en met 's Landszegel verzegeld:  
De Minister van Justicie,

Pour copie conforme :  
Le Chef de Division délégué.

*C. Bastin*

18 septembre 0

Mon cher Dupierreux,

Voici, hâtivement comme promis, la note en question, dont le Ministre pourra s'aider afin de se faire une opinion sur le choix proposé. Malheureusement, l'illustration fait défaut - Si l'on cumulait les 2 Véronèse (Ecole de) et le Rubens (atelier), ou bien - acceptant les 2 Véronèse puisque la question paraît déjà si avancée en sollicitant en plus une "rawette" ? - Je continue à chercher d'ici lundi des renseignements plus complets.- En tout cas, si mon projet se précise et que je puis partir pour Venise après le retour de l'Agneau à Gand, je pourrai vous être utile là-bas, en attendant d'y saluer l'arrivée de notre Junon plafonnante et dorée dans l'allégresse des cloches !

Cordialement vôtre.

A Monsieur DUPIERREUX,  
Chef de Cabinet du Ministre des Sciences et des Arts,  
3 rue Beyaert.  
BRUXELLES.

NOTE POUR MONSIEUR LE MINISTRE.

---

Les 2 tableaux de Véronèse proposés par le gouvernement italien font partie des prélèvements effectués au Musée de Vienne, où ils se trouvaient depuis 1816 "amenés de Venise, en vertu d'un échange" dit le catalogue. Ils ornaient jadis les portes de la tribune des orgues, à l'église S. Antonio, à Torello. Sujets : l'Adoration des Mages (N° 389) et l'Annonciation (N° 404) Dimensions : H. 2,72 m. L. 1,89 m.; 2 pendants, cintrés du haut. Pozzo les considère comme des derniers temps de Véronèse et peints après 1580. D'après F. Wickoff ce sont "de bons travaux d'atelier en style décoratif, auxquels principalement le fils du maître, Carletto, a dû prendre part". Ceci, à défaut de photographies (car les articles de revue consacrés aux tableaux italiens revenus de Vienne se bornent à les signaler, sans en donner de reproductions) est de nature à faire réfléchir quant à la qualité des 2 tableaux, - dont je n'ai plus de souvenir personnel, n'étant allé à Vienne qu'une fois en 1907. Le nom de Carletto Caliari s'applique volontiers aux oeuvres "insuffisantes" du grand Paolo; nous en possédons une de l'espèce au Musée de Bruxelles, N° 497, "Ste famille avec Ste Catherine et une autre sainte" - bien pâle à côté de la resplendissante "Junon répandant ses trésors sur la ville de Venise". On en pourrait donc conclure qu'il s'agit de 2 Véronèse assez médiocres proposés en échange d'un bon ! Je crois que les deux oeuvres, en tout cas inséparables, sont certainement intéressantes, et susceptibles de rehausser l'attrait de notre galerie des écoles étrangères, mais encore estimera-t-on qu'elles ne représentent pas une stricte contre-valeur du morceau éclatant qui va reprendre le chemin de Venise.....N'y aurait-il pas moyen, en les acceptant, de "ranimer" la question du Rubens précédemment suggéré ? Ce dernier fait partie de la fameuse décoration des rues d'Anvers à l'occasion de l'entrée du Cardinal-Infant Ferdinand, frère de Philippe IV et gouverneur-général des Pays-Bas en 1635. (Les portraits des archiducs Albert et Isabelle au Musée de Bruxelles sont parmi les plus célèbres morceaux détachés de cette suite) Ici, c'est "le Triomphe de Ferdinand après la bataille de Nordlingen" dont beaucoup d'éléments

sont les mêmes que ceux du Triomphe de Henri IV - le magnifique tableau inachevé des offices que nous avons cru tout d'abord désigné - mais autrement disposés. L'esquisse de la face postérieure de l'arc de triomphe, avec cette composition au centre, se trouve au Musée de l'Ermitage (reproduction dans "Rubens, les classiques de l'Art" p. 354) Les admirables esquisses de l'Ermitage ont été dessinées par Rubens lui-même, mais les grands tableaux qui en furent tirés sont l'oeuvre de ses élèves et de ses aides, loin de son atelier; toutefois pour certains d'entre eux, le maître a mis la dernière main. Que savons-nous de celui-ci? Rien de plus que la notice de la direction des Musées de Florence, accompagnant la photographie, car le tableau était oublié dans les réserves du Musée des offices, d'où il fut exhumé il y a quelques années; il ne figure pas au catalogue ni dans les ouvrages consacrés à Rubens. Il m'est impossible de découvrir une appréciation autorisée à son sujet. Max Rooses III p. 313) se borne à dire que ce furent Gaspart van den Hoecke et son fils Jean qui entreprirent de fournir les peintures de cet arc de triomphe, donc de notre tableau; et que ce fut Jordaens qui les retoucha. Encore une fois, malgré la haute allure "rubénienne" de cette page décorative, elle ne saurait prétendre au tout premier rang. Serait-il trop ambitieux d'obtenir ce cadeau en extra, à côté des 2 Véronèse. Je crois que ce Rubens, à l'encontre du superbe "Henri IV après la bataille d'Ivry" risque d'être assez effacé dans le voisinage de la "Montée au Calvaire" et du "Martyre de Saint Liévin" Si on ne peut "cumuler", les 2 tableaux Italiens - auxquels on adjoindrait peut-être un 3e! - n'appelleraient pas, eux, de comparaison à leur détriment, puisque, à part le Véronèse qui s'en va, notre galerie italienne ne possède aucune oeuvre de tout premier ordre.

Le Conservateur-adjoint,

(1)

Notes pour M. le Ministre

Vénitien

Les 2 tableaux de Vénitien proposés par le gouvernement italien  
sont partis des provinciales effectués au Musée de Venise, où  
ils se trouvent depuis 1816 "arrivés de Venise, au sujet d'un  
échange" dit le catalogue. Ils ornent ~~les~~ les ~~boîtes~~ portes  
de la Bibliothèque des Orgues, à l'église S. Antonio, à Torcello.  
~~Les~~ Sujets: L'adoration des Mages (n° 389) et l'Annonciation  
(n° 404) Dimensions: H. 2 m. 72 L. 1 m. 89; 2 pendants,  
un peu de haut. Ces 2 sont considérés comme des derniers temps de Vénitien  
et peints après 1580. D'après F. Wickhoff ce sont  
"de bons travaux d'atelier en style décoratif, auxquels  
~~je~~ ~~en~~ ~~peut~~ ~~être~~ ~~principalement~~ le fils du maître, Carletto,  
a dû prendre part" Ceci ~~est~~ à défaut de photo.  
-graphies (sur les articles de revue consacrés aux  
tableaux italiens ~~arrivés~~ de Venise on trouve à les  
signaler, sans en donner de reproductions) est de  
nature à faire réfléchir quant à la qualité des  
2 tableaux — dont je n'ai plus de souvenir  
personnel. <sup>Je suis allé à Venise en 1997</sup> ~~Le nom~~ ~~de~~ ~~Carletto~~ Culicari s'applique  
volontiers aux œuvres "mineures" du grand Tasso;  
nous en possédons une de l'église au Musée de  
Bruxelles, n° 497. "S<sup>te</sup> Famille ou S<sup>te</sup> Catherine et  
une autre sainte" — Qui fait à côté de la  
resplendissante "Juvénal". ~~On~~ ~~en~~ ~~peut~~ ~~être~~ ~~peut-être~~ ~~représenter~~ ~~en~~  
visors sur les nefs de Venise. On en pourrait donc  
conclure qu'il s'agit de 2 Vénitiens aux médiocres



de ces arts de ~~Triangles d'armes~~ de l'Ermitage  
 ont été dessinés par Rubens lui-même, mais les  
 grands tableaux qui en furent tirés sont l'œuvre de  
 ses élèves et de ses aides, l'un de son atelier; tandis  
 pour certains d'entre eux, le maître a mis la  
 dernière main. Que savez-vous de celui-ci? Rien  
 de plus que la notice <sup>de la direction des Musées de France</sup> accompagnant la photographie,  
 car le tableau était subli dans le musée de Nussli  
 de officier, d'où il fut exhumé il y a quelques années;  
 il se figure par un catalogue <sup>qui dans les ouvrages consacrés</sup>  
 à Rubens. <sup>de moi-même de discours 313</sup> ~~Mars~~ <sup>Orme</sup> à dire que le  
 furent Gaspar Van den Hoecke et son fils Jean qui  
 entreprirent de fournir les peintures de cet arc <sup>de triomphe</sup> dans  
 de notre tableau; et que ce fut Jordans qui les les  
 retoucha. Encore une fois, malgré la haute allure  
 "d'attribuer" de cette page décorative, elle ne peut servir  
 à prêter au tout premier rang. Vraiment il trop aux Britiens  
 de ~~un~~ de ~~le~~ d'obtenir ~~un~~ cadre en plac en  
 extra, à côté de 2 Vénus. J'étais que à Rubens,  
 à l'encadre de <sup>supplé</sup> Henri II après la Bataille d'Ivry,  
 ces deux d'été aux effai dans le voisinage de  
 la "Mort au Calvaire" et du "Martyre de St. Séverin".  
 Si on ne peut "annuler", les 2 Italiens — ~~un~~  
 auxquels on adjoindrait peut-être un 3<sup>e</sup>! — n'appelleraient  
 pas eux de com paraison à leur détriment, puisqu'il  
 part le Vénus qui n'en va, notre galerie italienne  
 ne possède aucune œuvre de tout premier ordre.  
 à com paraison adjoind

ROMA 222 35 11 19,55=

= SAREI GRATISSIMO SE RITORNANDO A VENEZIA MERCOLEDI

13 ALLE ORE 10 POTESSE TROVARLA ANCORA A VENEZIA PER DISCUTERE

ANCORA NOSTRA QUESTIONE VERSO MERCOLEDI ALLE 3 POMERIDIANE

AL DANIELI = GINO FOGOLARI =



Mon cher ami,

Sacré me demandez une photo  
de Veronique? Puis je m'adresse à vous?

Merci & bon soir,

Dupren

Dear Sir,

I am highly obliged for photographs  
of films, which shall have my best  
attention, & remain

Yours truly  
Chas. Eastman

London 28/11/20

POST



To be used for written or  
printed matter.



2220

Only the address to be  
written here.

Maurice J. Lemiter

Musée Roy. des Beaux Arts  
Brussels



MINISTÈRE DES SCIENCES  
ET DES ARTS

Cabinet du Ministre

MINISTERIE VAN  
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

Kabinet van den Minister

Bruxelles, le 14 octobre 1920.

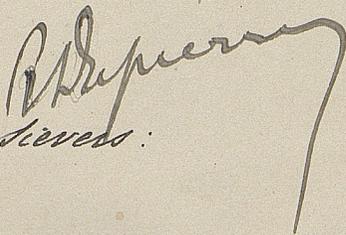
Monsieur le Conservateur en chef,

M. Sievers, journaliste à Londres, me demande la photographie du Véronèse que nous avons rendu à l'Italie en vue d'une reproduction dans la presse anglaise.

Voulez-vous avoir l'obligeance de me mettre à même de satisfaire à cette demande ?

Agréez, Monsieur le Conservateur en chef, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Cabinet,



*Voici l'adresse de M. Sievers :*

*61 Britannia road*

*London S. W. 6.*

Monsieur Fierens-Gevaert,  
Conservateur en chef des Musées royaux des  
Beaux-Arts.

I octobre

O.

Mon cher ami,

Je suis très touché de la bonne pensée que vous avez eue de nous offrir votre petite copie du Vénézène. Elle sera pour nous un document précieux et nous rappellera toujours l'admirable chef-d'œuvre qui, dans quelques heures, va nous quitter pour regagner son lieu d'origine.

Je vous remercie donc cordialement et vous prie de croire, cher ami, à mes sentiments bien dévoués.

Conservateur en chef.

A Monsieur Adolphe Crespin,  
artiste-peintre,  
rue de l'Artichaut, 31  
BRUXELLES.

(0201 00) 2321, sélecteur, etoyer eue anab aimpaa --.24.I. 21. (I. H. effloT

anab tégab mH  
mH cébge gane  
18 m us edos rloV  
(moolled aivo1)

Secrétariat des Musées Royaux  
de Peinture et de Sculpture de  
Belgique. Téléphone 7631.

PRIERE D'INSERER S.V.P.,  
REMERCIEMENTS

AU MUSEE ROYAL DES BEAUX-ARTS..  
\*\*\*\*\*

M. Ad. Crespin, le distingué professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, avait fait, il y a quelques années, une petite copie d'après la composition de Vénitienne qui a été remise tout récemment par la Belgique à l'Italie.

M. Crespin vient de donner cette copie au Musée de Bruxelles pour y laisser un souvenir de l'œuvre vénitienne, qui, pendant plus d'un siècle, fit partie de nos collections. Comme il n'est pas d'usage d'exposer des copies au Musée, ce document fort intéressant a été placé dans les locaux de la direction.

MINISTÈRE  
DE LA  
DÉFENSE NATIONALE

Bruxelles, le 2-10 1920.  
2, RUE DE LA LOI

DIRECTION  
DES  
INFORMATIONS MILITAIRES

° DIVISION

° Bureau

N°

Annexe

Réponse à

Mon cher Monsieur

Vous m'obligeriez infiniment en ayant l'amabilité de tryaouter l'opérateur du service Photographique porteur de la présente, au sujet du fameux plafond de Veronesi je crois qui va être renvoyé en Italie et de l'autoriser à en prendre un cliché - si c'est possible - pour passer dans le journal cinématographique de la semaine.

Prière aussi de lui donner des précisions sur la visite de la délégation italienne que je compte faire cinématographier à son arrivée au Musée.

Mille remeris d'avance et  
cordialement votre.

Le Commandant  
Howrey

# GOVERNEMENT BELGE

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

PAUL LAMBOTTE

DIRECTEUR A L'ADMINISTRATION

DES

BEAUX-ARTS

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

POUR LES

EXPOSITIONS DES BEAUX-ARTS

BRUXELLES, LE 29 Octobre 1920.

*Vermeir*

Cher Monsieur Demeter,

Je me permets de vous envoyer ci-jointe une facture de la maison Momen, qui je crois doit être approuvée par Monsieur Fierens-Gevaert.

Cette expédition n'ayant pas été <sup>faite</sup> par l'intermédiaire des Beaux-Arts M. Demeurisse se demande par qui elle doit être approuvée.

Veillez croire, cher Monsieur Demeter, à mes sentiments les meilleurs.

*Tranquie*

ÉTAB. A. GILLES, BRUX.

à Monsieur Demeter  
Musée des Beaux-Arts  
E/V.

15 décembre 1920

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous renvoyer après approbation la facture Memmen relative à l'emballage du tableau de Vénéresse lors de son départ pour l'Italie.

Le Conservateur en chef.

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles.

OBSERVATIONS Bureaux où les pils sont transmis (Date et n° de l'expédition)	RÈGLEMENT DE COMPTE MONTANT DES QUITTANCES non recouvrées et renvoyées		MONTANT TOTAL des quittances par bureau	INDICATION des bureaux de poste encaisseurs, par ordre alphabétique
5	4	3	2	1

à remplir par le bureau des postes de dépôt

TABEAU

Numero ..... d'inscription au registre n° II

MINISTÈRE DES SCIENCES  
ET DES ARTS

Cabinet du Ministre

MINISTERIE VAN  
WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

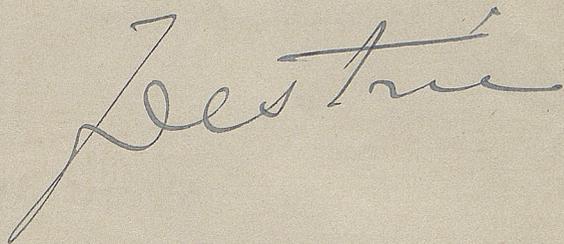
Kabinet van den Minister

Bruxelles, le 17 décembre 1920.

Mon cher Conservateur,

Je m'empresse de vous communiquer la  
lettre et les documents ci-joints que je  
viens de recevoir du directeur de la "Gaz-  
zettino" de Venise.

Croyez à mes meilleurs sentiments.



Monsieur Fierens-Gevaert,  
Conservateur en chef du Musée royal des Beaux-Arts

Venezia,

11/12 20

Eg. Bessie

Mi affettai a met-  
 termi ai vostri ordini con  
 l'ignobile contegno del damo  
 re, come mi affetto a  
 ha subitivamente quanto per  
 opera mia, pubblicarono  
 parecchi giornali d' Italia  
 moltissimi che, non dubito,  
 occuparono della cosa, mi  
 sfuggirono.

disponete sempre e in  
 tutto d' me, del mio affetto  
 al Belgio, della missione  
 vostra a voi, del mio  
 culto alla verità

Il collega Bergamo Luciano, della redazione del Parrochiano, da quanto ho capito, gradisce del role work, righe in un mio lavoro che deve averci la nota al Daniele in otto viene a Venezia.

Il mio direttore Talamini mi incarica d' esprimere i suoi correnti più serbi sensi.

Distintamente, ora  
e per sempre work  
De  
Spingari

*Sal Gazzettino dell'11  
dicembre*

*Risposta di Talamini alla Gazzetta*

*Stringari*

### Questione di cortesia

Quando la Gazzetta pubblicò l'articolo di Gino Damerini sul voto del Consiglio di Bruges riguardante un ricambio dell'Italia per l'atto nobilissimo del Belgio che restituiva un eccelso quadro del Veronese alla sua sede in Venezia, abbiamo serbato il silenzio nella piena fiducia che quell'articolo fosse considerato la espressione d'un sentimento non condiviso dalla cittadinanza veneziana e potesse restare senza eco. Volle invece il caso che pervenisse allo stesso onorevole Destrèe, ed egli rispose mandando al Gazzettino, col tramite del redattore Stringari, suo personale amico, la lettera del Governo Belga che disapprova e annulla il voto del Consiglio di Bruges.

Era da ritenere che almeno di fronte a tale documento ed al legittimo quanto dignitoso disgusto manifestato dall'illustre ministro che tanto si rese benemerito del suo paese e dell'Italia al tempo della guerra facesse la personale censura dell'esimio critico della Gazzetta, ma non fu così: il Damerini torna alla carica, anzi rincarà la dose.

Già il primo attacco del signor Damerini portava il titolo: « Il Belgio chiede un compenso ». Poi parla di una non « disinteressata restituzione » da parte del Belgio, come se esso avesse fatto un affare, e conclude: « Tutto sommato, abbiamo il dubbio di assistere allo svolgersi dell'ultimo atto di una singolare commedia! » E continua sino alla fine sullo stesso tono pungente e sarcastico, investendo pure i funzionari italiani delle Belle Arti che avrebbero favorito il successo della commedia.

Il secondo articolo, pure condito di caustica ironia, non è meno pungente del primo.

Lamenta il signor Damerini che l'on. Destrèe, anziché alla Gazzetta, si sia indirizzato al signor Stringari. A noi pare che di fronte ai saggi di cortesia offerti dalla Gazzetta, non potesse l'illustre uomo ad essa direttamente rivolgersi.

E venendo al merito della questione, ammesso pure che siano tutte vere, se pure non precise, le circostanze relative alla restituzione del quadro, noi non vediamo come possano essere così acutamente censurate da parte nostra. Il Belgio adunque con voto **unanime** del Senato e della Camera deliberò la restituzione all'Italia d'un grande quadro del sommo pittore Paolo Caliari detto il Veronese — quadro già collocato nel nostro Palazzo Ducale, da dove lo aveva portato via Napoleone I. Può darsi benissimo che quando sorse nel Belgio la gentile iniziativa, stiasi detto da una parte o dall'altra che l'Italia non si sarebbe trattenuta dal ricambiare la cortesia. Ma se non l'avesse fatto?

Se non l'avesse fatto, nessuno potrebbe respingere dall'Italia la taccia di scortesia. Ed è questo che il signor Damerini avrebbe voluto?

Ma in tal caso, egli dice, se cioè il regalo doveva essere compensato, a che tante onoranze rese l'autunno scorso da Venezia ai Belgi?

Rispondiamo. Anzitutto la gentile iniziativa venne dal Belgio; perciò in qualunque caso, le liete accoglienze erano più che doverose, così per debito di cortesia, come per le tradizioni della nostra città e perchè servono a cementare le cordiali relazioni fra i due popoli.

Che dire poi quando si sappia che il dipinto del Veronese restituito a Venezia ha un valore di gran lunga più alto di quello che viene attribuito al dipinto che Venezia invierebbe al Belgio?

Speriamo adunque che il signor Damerini disarmi, poichè insistere in una tale polemica sarebbe davvero cosa spiacevole.

Selle  
Gazzettino di Venezia

del 9 con.

Scinzari

### La "Giunone", di Veronese e due lettere del ministro Destrée

I lettori ricordano, forse, una notizia pubblicata qui tempo addietro con la quale si annunciava che il consiglio provinciale delle Fiandre aveva all'unanimità votata una mozione chiedente che, in cambio del Veronese restituito dal Belgio all'Italia si ottenesse la «restituzione» di un quadro fiammingo esistente nel Museo di Torino. A quella notizia seguiva un breve commento in cui, in sostanza, era detto che la deliberazione poneva nei suoi veri termini la faccenda della restituzione del Veronese lasciando comprendere che si trattava, con più precisione, di un cambio, e ci dovevamo che pur trattarsi di un cambio si fosse riempito il monarca delle generosità del Belgio verso di noi e della riconoscenza dell'Italia verso il Belgio. Molte cose avremmo potuto aggiungere, in quella circostanza; non le aggiungemmo perchè pensavamo che il nostro commento, e più la notizia proveniente da Bruges, avrebbero spinto qualcuna delle autorità ufficiali interessate a «perfezionare» con un comunicato o con una risposta la conoscenza del pubblico in argomento, tanto più che veniva offerta la occasione di spiegare come e qualmente il Governo avesse fatta, per le modalità che accompagnarono la consegna del Veronese in Palazzo Ducale, quella magra figura che provocò i lamenti di un veneziano e le puntate di Ugo Ojetti nel *Corriere della Sera*. La risposta ci arriva, invece, per interposta persona da Bruxelles e ce la manda nientemeno che il ministro Destrée, il quale anziché rivolgersi al nostro giornale si rivolge ad un amico redattore del *Gazzettino*. Il *Gazzettino* pubblica infatti due lettere dell'on. Destrée, una per dolersi delle nostre osservazioni e ribattere i nostri argomenti, l'altra diretta al Governatore di Bruges per sconfessare il voto di quel guastamestiere del consiglio provinciale delle Fiandre. Il *Gazzettino* nello stampare le lettere dell'illustre uomo scopre oggi che il nostro commento di allora non incontrò «la generale approvazione» cosa che non ci turba affatto, perchè l'unanimità del consenso, da quando esistono gli atei e i liberi pensatori, non è più raccolta nemmeno dalla Chiesa, e perchè comprendiamo benissimo, del resto, che la rivelazione del retroscena abbia un poco sconcertato qualcuno di coloro che, sostituendosi al Governo, organizzarono le simpatiche onoranze ai belgi nell'autunno scorso. Tutto ciò premesso veniamo al merito. Nella tiratina d'orecchi del ministro Destrée ai pratici consiglieri della «morta Bruges» si ammonisce che la restituzione del Veronese è stata fatta senza condizioni di reciprocità, che suggerendo la possibilità di un compenso si toglie all'atto «il suo carattere elegante ed amichevole» — proprio quello che avevamo con altre parole scritto noi! — e che gli italiani non abbiano bisogno di sollecitazioni perchè hanno preso «spontaneamente» l'iniziativa della reciproca offrendo con «scelta felice» un ritratto di Van Den Weyden esistente nelle Gallerie di Venezia. Nelle sue due lettere il ministro Destrée che pur dice tante cose non dice queste altre incontestabili: che una delle condizioni amichevolmente e precedentemente convenute per la spontanea restituzione del Veronese era la «spontanea» offerta da parte dell'Italia di una diversa opera di pregio; che a questo scopo senza che i Belgi ne fossero avvertiti fu prescelto un altro Veronese approntato in Palazzo Ducale per il ricambio in occasione della consegna della *Giunone*, che l'idea di dare un Veronese per un Veronese fu abbandonata (l'eufemismo è del *Gazzettino*) perchè i rappresentanti belgi rifiutarono la tela ritenendola insufficiente atto di generosità a paragone della loro generosità, onde al Sottosegretario Rosadi toccò rimangiarsi una frase del discorso con cui accennando al ricambio del dono si prometteva, prova di riconoscenza e di ingenuo idealismo rituale leggermente retorico, «un raggio di sole italiano»; che rifiutato il «raggio di sole», in confronto al quale si preferiva lasciarci la *Giunone* per niente, si cercò di comune accordo che cosa l'Italia dovesse spontaneamente offrire e che il gradimento belga attraverso opportune pratiche toccò al ritratto del Van den Weyden. Il consiglio delle Fiandre non sapendo che tutto quanto si era fino allora passato era il frutto di una serie di atti... spontanei, avute probabilmente sentore delle trattative, osò insorgere ed esprimere il desiderio — certo per plausibili ragioni locali — che si restituisse un quadro del Museo di Torino anzichè quello delle Gallerie di Venezia, «suggerendo la possibilità di un compenso che toglie», scrive il ministro Destrée, all'atto del Belgio il suo carattere elegante ed amichevole».

Il ministro Destrée si duole che noi abbiamo adoperata la parola «commedia». Non avevamo nessuna intenzione di attribuire a quella espressione un significato spiacevole. Ma ci sia concesso di ripetere ciò che già una volta dicemmo, che avremmo preferito che la restituzione del Veronese all'Italia (la quale pare abbia scocciato un poco le autorità artistiche francesi eredi di quelle che donarono il quadro a Bruxelles, perchè se si inaugurasse il sistema delle restituzioni autentiche tra alleati, Parigi dovrebbe restituire molta, della roba!) e l'invio di altra opera in Belgio fossero avvenuti su di un terreno di semplici accordi contrattuali, per i quali il nostro debito si fosse esaurito con la consegna di un capolavoro, mentre ora, ricevuto un capolavoro e consegnato un altro, dovremo continuare a scontare un resto di obblighi in riconoscenza. Il Senato e la Camera saranno larghi di coteste riconoscenza discutendo prossimamente il disegno di legge che determina l'offerta della tavola proveniente alle Gallerie Regie dalla raccolta Manfrin. Speriamo che in quella occasione qualcuno richiami l'attenzione del Ministro della P. I. sulla opportunità che le collezioni artistiche italiane e le sostanze patrimoniali delle Gallerie non vengano sottoposte, sul semplice parere del personale delle Belle Arti, ad un regime di scambi internazionali. Con che, e sono lieto mi sia offerta l'occasione di dirlo, non si vuole in alcuna guisa muovere appunto al personale delle Gallerie di Venezia e in particolar modo al Sovraincidente, estranei, per ciò che si riferisce alla loro volontà, a tutta la pratica della «Giunone» e meritevoli oggi come sempre fino ad oggi, della più schietta fiducia e della migliore considerazione.

GINO DAMERINI.

10-5-920 - c. 4000

*Sulla Gazzetta del Popolo  
di Torino  
dell'8 corr. Smeizani*

**Il Belgio non ha chiesto all'Italia  
la consegna del quadro di Van Orley**  
VENEZIA, 7 dicembre:

Nell'ottobre scorso il ministro belga per le belle arti, on. Destrée, faceva in Venezia solenne consegna della grande tela di Paolo Veronese: « La Giunone », che veniva dal Belgio restituita, con nobile pensiero, all'Italia. Qualche settimana fa, la « Agenzia Stefani » comunicava che, per reciprocità, dal Belgio era stata chiesta la restituzione di una magnifica tavola di Bernardo Van Orley, che si trova nella Pinacoteca di Torino. Pareva che la richiesta fosse partita dallo stesso Governo belga. Effettivamente si trattava soltanto di un voto del Consiglio provinciale della Fiandra occidentale, voto che il ministro delle scienze ed arti del Belgio non ha voluto accogliere, facendo notare che con la reciprocità del compenso si toglieva all'atto del Belgio il suo carattere elegante ed amichevole e che d'altra parte Venezia si era già affrettata a ricambiare la cortesia belga con la restituzione di un altro quadro. Per tale restituzione è stato già presentato il necessario disegno di legge alla Commissione parlamentare per le belle arti.

*dal Gazzettino Stringari*  
*di ricordi & cose:*

## VENEZIA Una tavola fiamminga offerta al Belgio

Come è noto nell'ottobre scorso il Ministro per le Belle Arti del Belgio on. Destrèe faceva, nella città nostra solenne consegna ai rappresentanti del Governo della grande tela di Paolo Veronese: «Giunone che largisce i suoi doni a Venezia». La tela era stata portata via da Napoleone I dal palazzo Ducale; e il Belgio con nobilissimo pensiero vol le fosse ridonata alla sua sede.

La restituzione veniva fatta dal Belgio, per unanime voto del Senato e della Camera, senza condizione; e tuttavia sorse in Italia il desiderio di ricambiare tanta liberalità con un altro dono.

S'era parlato sulle prime di altre tele del Veronese ma poi l'idea fu abbandonata.

Quando qualche settimana fa il Consiglio provinciale di Bruges formulava il voto che l'Italia restituisse al Belgio un quadro d'autore fiammingo esistente nella pinacoteca di Torino.

Gino Damerini pubblicò nella Gazzetta un articolo di biasimo, che a dir vero, non incontrò la generale approvazione.

Ora il Ministro Destrèe ha inviato al collega Stringari la lettera seguente:

Mio caro Stringari

Il caso mi fece pervenire un articolo firmato Gino Damerini comparso in un giornale di Venezia. Lo trovo abbastanza spiacevole. Dopo il voto della legge da parte del Parlamento belga decretante la consegna del Veronese senza condizioni alla città di Venezia, dopo questa consegna effettuata da me senza condizioni, il sig. Damerini prende pretesto da una proposta fatta dal Consiglio provinciale della Fiandra Occidentale per accusarci di giocare la commedia. Vi prego di mettere sotto gli occhi dei vostri lettori la copia della risposta che il Ministro delle scienze ed arti ha fatto a quel consiglio provinciale.

Gradite, mio caro Stringari, l'assicurazione dei miei sensi devoti

Giulio Destrèe

Ed ecco la lettera che sconfessa il voto del Consiglio di Bruges:

Bruxelles, 2 - 12 - 1920

Signor Governatore,

Considero che la mozione del signor consigliere dott. Grave non sia stata felice e non possa spiegarsi che con una insufficiente nozione delle cose.

Ricordo che una legge votata alla unanimità dalla Camera e dal Senato ha deciso la consegna all'Italia di un quadro del Veronese dal museo di Bruxelles, avendo esso fatto parte della decorazione del Palazzo Ducale di Venezia (legge dell'agosto 1920). Questa consegna è stata effettuata dal ministro delle scienze e delle arti nell'ottobre scorso senza alcuna condizione di reciprocità.

Venendo ora a suggerire la possibilità di un compenso, si toglie all'atto del Belgio il suo carattere elegante ed amichevole. Dippiù: gli italiani non hanno bisogno delle nostre suggestioni perché essi hanno preso spontaneamente l'iniziativa di un gesto di reciprocità e mi hanno fatto sapere che mediante le loro cure un quadro di Venezia sarà offerto al Belgio. Si è pure precisato che sarà il ritratto di Laurent Froimont di Roger de la Pasture (Van der Weyden) e nessuna scelta poteva essere più felice.

Comprenderete che in queste condizioni non mi è possibile tener conto del voto del Consiglio Provinciale.

Destrèe

—o—

L'offerta del quadro cui accenna l'on. Destrèe è già stata fatta ufficialmente e ieri stesso il Governo ha presentato il necessario disegno di legge alla Commissione parlamentare per le Belle Arti che ha nominato relatore l'on. Mancini.

Si tratta d'una tavola che misura cent. 49 per 31 che figurava nelle nostre Gallerie segnata col n. 191 del catalogo.

E' una mezza figura, su fondo di velluto, volta leggermente a destra a mani giunte; la persona ritrattata indossa una giubba verde. Ai due lati della testa vi è il motto: Raison enseigne. (La ragione insegna). Nel rovescio della tavola è raffigurato a chiaroscuro San Lorenzo; in alto vi è lo stemma dei Froimont, per cui si arguisce che si tratti del ritratto di Lorenzo Froimont.

La tavola, che proviene dalla Galleria Mafrin, è di Ruggero della Pasture detto Van der Weyden. L'autore fu uno dei migliori maestri fiamminghi e nacque a Tournai nel 1397 circa. Fu allievo di Uberto van Eyck.

Tra il 1418-20 si stabilì a Bruxelles e sette anni dopo nominato ritrattista ufficiale. Nel 1450 viaggiò in Italia ed ebbe commissioni da Lionello D'Este duca di Ferrara e da Cosimo de' Medici il vecchio.

Tra le sue opere vanno ricordate il Giudizio Finale che si trova all'ospedale di Beaume (Francia). I sette sacramenti che si trova nel Museo di Anversa. Il trittico del Museo di Berlino e S. Luca che ritrae la Vergine che si trova a Monaco.

Il Belgio non possiede opere di quest'artista che morì a Bruxelles

*Salle Stampa di Torino*

*del 9/12 20*

*Sturizan*

**Un quadro belga, attualmente a Venezia,  
sarà offerto al Belgio  
in cambio del Veronese  
Venezia, 8, mattino.**

Recentemente un consigliere provinciale delle Fiandre, presentava una mozione per esprimere il parere che in cambio del quadro di Paolo Veronese, che il Belgio ha consegnato all'Italia, questa desse al Belgio uno dei dipinti fiamminghi esistenti nelle sue gallerie. E' sorta allora qualche voce a chiedere perchè nella consegna della Giunone, che ritrovò il suo antico posto in Palazzo Ducale, si fosse voluto vedere un solenne atto pienamente disinteressato, mentre pensavasi al compenso. Queste voci pervennero a Bruxelles ed il ministro Desirée ha inviato oggi a Venezia, perchè sia pubblicata e conosciuta, la seguente lettera diretta al governatore delle Fiandre: « Signor Governatore, considero che la mozione del signor consigliere De Grave non sia stata felice e non possa spiegarsi che con una insufficiente nozione delle cose. Ricordo che una legge votata alla unanimità dalla Camera e dal Senato ha deciso la consegna all'Italia di un quadro del Veronese, del Museo di Bruxelles, avendo esso fatto parte della decorazione del palazzo Ducale a Venezia (legge dell'agosto 1920). Questa consegna è stata effettuata dal ministro delle Scienze e delle Arti nell'ottobre scorso, senza alcuna condizione di reciprocità. Venendo ora a suggerire la possibilità di un compenso, si toglie all'atto del Belgio il suo carattere elegante ed amichevole. Di più gli italiani non hanno bisogno delle nostre suggestioni perchè essi hanno preso spontaneamente l'iniziativa di un gesto di reciprocità e mi hanno fatto sapere che mediante le loro cure un quadro di Venezia sarà offerto al Belgio. Si è pure precisato che sarà il ritratto di Laurent Froidmont di Roger de la Pasture (Van der Weiden) e nessuna scelta poteva essere più felice. Comprendete che in queste condizioni non è possibile tener conto del voto del Consiglio provinciale ».

## L'Italia offrirà un quadro al Belgio in cambio del quadro del Veronese

Venezia, 7

A proposito della polemica provocata dalla errata informazione che il Belgio aveva offerto a Venezia il quadro del Veronese *Giunone che versa i suoi tesori su Venezia*, colla clausola che la restituzione di questo capolavoro alla nostra città fosse compensata colla restituzione di qualche capolavoro di scuola belga alla città di Bruxelles, il Ministro delle Scienze e Arti del Belgio on. Destree in una sua lettera pervenuta oggi al nostro corrispondente da Venezia afferma che la consegna del quadro del Veronese a Venezia fu fatta senza condizioni e che la errata interpretazione data da qualche giornale italiano è forse sorta in seguito ad una mozione del consigliere De Grave al Consiglio Provinciale delle Fiandre Occidentale; e al conseguente voto di quel Consiglio per un compenso, voto a cui il Governo belga ha subito detto di non potere aderire.

Quindi il Ministro Destree dice che il desiderio di una controfferta fosse spontanea all'Italia e che il quadro che l'Italia spontaneamente restituirà non è nessuno di quelli che i giornali indicarono, ma sarà il ritratto di Laurent Froidmont Roger De La Vander Wayien; l'on. Destree constatata che la scelta non poteva essere più felice: trattasi di un vero gioiello d'arte che misura 49 per 41 centimetri.

dal Progreno di Bologna  
d' un mio corrispondente  
del 9 cor. *S. Frispari.*

Dall' Epoca d' Aurora

del 9 cor.

(d' cui non corrispon-  
derà)

\$huizinga

### Il dono artistico dell'Italia al Belgio

VENEZIA, 7.

Il quadro che spontaneamente l'Italia offrirà a Bruxelles in contraccambio della restituzione a Venezia del capolavoro del Veronese «Giunone che dona i suoi tesori a Venezia», eseguita senza condizione in ottobre scorso dal ministro belga Destree per conto del governo belga, non sarà nessuno dei quadri indicati dai giornali bensì, come oggi Destree ci comunicava direttamente il ritratto di Laurent Froidmont di Rocca da la Pasture del Vander Wyden che trovasi alla nostra Accademia.

Partecipandoci la notizia il ministro soggiunse che nessuna scelta poteva essere più felice.

Monsieur Fournier

Le Journal de la Bruyère, reproduisant  
la Gazette, annonce que le voyage des  
ministres et des fonctionnaires qui ont  
participé à l'expédition de l'expédition, pour  
être la dernière) a coûté 70.000 frs.

Pour ma part, on m'a remboursé 4.000.

J'ai peine à croire que votre voyage  
à Paris, unique fonctionnaire d'ailleurs.  
payeront, ait coûté 60.000 frs !

Mais j'espère qu'il vaudrait

ne me laissez pas laisser les pareils  
faits que les grincements d'impression  
sont pour le coup avec indignation

Bien à vous

J. Estlin

·MUSEE·ROYAL·  
·DES·BEAUX·ARTS·  
·DE·BELGIQUE·

·CABINET·DU·  
·CONSERVATEUR·  
·EN·CHEF·

*W. de J. de Vismere  
restitué à l'Etat  
23/3/91*

23-3-91

Mon cher ministre,

Ni 66 000, ni 50.000,

ni 20 000, ni 5 000,

ni même 2000 fr., - mais certainement

la somme de 1497 fr. 45 cent.

- le seul chemin de fer coûtant  
aller et retour 1014.90 fr.!

Ah! les pauvres Belges! Quel  
lamentable état d'esprit! Je

crois que pour cette dépense

de la bonne besogne fut accom-

plie à Venise, - et vous

prenez votre revanche quand

viendra le Roger. - Mais

convient-il de démentir  
de telles bouffées, et que peut-il  
faire ?

Tout de vous

Pierre - Gevaert

MUSÉE ROYAL  
DES  
BEAUX-ARTS  
DE  
BELGIQUE

Bruxelles, le 29 novembre 1920.

Monsieur le Ministre.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien  
faire liquider à mon profit la déclaration ci-jointe en  
double exemplaire du chef de débours ~~effectués~~ <sup>effectués</sup> ~~par moi lors de la~~  
~~mission à Venise en octobre 1920. Remise à la Ville de~~ <sup>au Gouverneur italien</sup>  
~~Venise~~ du tableau de Vérônèse : Junon ~~versant~~ <sup>versant</sup> ses trésors sur la ville de Venise, en octobre 1920.

Le Conservateur en chef.

Contrefeuille No. U58080

Bruxelles, .....

5/10/20  
19

**BILLETS ET COUPONS D'HÔTEL** EMIS À

M

~~.....~~  
F. ~~.....~~ C.

Toute réclamation ou demande doit être accompagnée de cette contrefeuille ou se rapporter au numéro et à la date indiquée ci-dessus.

In case of enquiry or correspondence, please refer to the number and date of this Slip

356.30

Depart Venise le 5 Octobre  
Retour le 16 decem

970 fr.

+ billets pour par  
Bretagne

970  
517.45  

---

452.55

Je soussigné Conservateur en chef du Musée Royal des Beaux-Arts déclare qu'il m'est dû par le Département des Sciences et des Arts la somme de quatorze cent nonante sept frs quarante cinq centimes pour ~~dé~~ours effectués au cours de ma mission à Venise pour la remise du tableau de Véronèse "Junon ~~versant~~ ses trésors d'art sur Venise." (du 5 au 16 octobre 1920)

I coupon 1 <sup>e</sup> classe Bruxelles Venise	356.30
I coupon sleeping	161.15
I coupon 1 <sup>e</sup> classe Venise Bruxelles	356.30
I coupon sleeping	161.15
Frais de restaurant en train à l'aller et au retour	150.00
Frais <sup>de séjour</sup> <del>supplémentaires</del> pourboires, voitures, tram, télégrammes, correspondances etc.	<u>312.55</u>
	1497.45 frs

P.S. Il est à noter que les frais <sup>d'hôtel</sup> ~~de séjour (Hotel)~~ ont été payés par la ville de Venise.

356.30  
151.15  
356.30  
151.15  
1014.90

# M. Destrée et son Véronèse

(Correspondance particulière de Bruxelles).

**La Belgique repentante veut restituer à l'Italie le plafond de Véronèse. — M. Destrée-St-Eloi correspond à ce sujet avec les signors d'Annunzio et Garibaldi. — M. Poulet-Kicken est nommé rapporteur du projet de loi. (Journaux bruxellois.)**

La Presse annonce à grand fracas l'initiative très inattendue de M. Destrée, notre Ministre de l'Instruction publique, au sujet de la prétendue « restitution » du tableau de Véronèse: « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise ».

Naturellement, la multitude irréfléchie applaudit benoîtement à ce « geste » motivé comme suit par le député de Charleroi.

« Le Musée royal des Beaux-Arts de Belgique, écrit-il, détient une œuvre importante de Paul Véronèse, dont l'origine et la destination primitive sont connues avec certitude. Durant deux siècles et demi cette peinture, représentant « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise », a fait partie de la décoration de la salle du Conseil des Dix, au Palais des Doges. Elle ornait l'un des compartiments du plafond. La suppression de l'Etat vénitien amena le transfert de cette œuvre à Paris et, en 1811, une distribution des richesses surabondantes, concentrées au Musée du Louvre, l'envoya à Bruxelles, où elle est restée.

« Les guerres, les révolutions, les traités de paix consacrant des conquêtes, ont détruit maints chefs-d'œuvre de l'art ou en ont troublé la destinée paisible. Quelquefois ce désordre est irréparable. Dans le cas présent il est facile d'y porter remède.

« Le moment paraît donc venu d'opérer une restitution que les esprits cultivés d'Italie désirent, sans la réclamer, et que les esprits cultivés de Belgique concèdent volontiers sans réserve et sans calcul. »

Ce bon apôtre du Régionalisme et de la séparation administrative ne se contente pas d'avoir égaré un porte-feuille au pays des Quirites. Il y a laissé aussi, semble-t-il, ses connaissances juridiques si laborieusement acquises. M. Destrée, paraît surtout perdre de vue complètement les circonstances historiques qui ont amené le tableau de Véronèse au Musée de Bruxelles.

Chevalier à la Bonne Franquette, imitant les prouesses de son prédécesseur de Cervantès, voudrait-il faire le bonheur des Italiens malgré eux, se manifester en un mot plus catholique que le pape? Il cherche la célébrité en jetant à la tête du Gouvernement italien les trésors de Junon qu'on ne lui demandait pas, qu'on ne pouvait pas lui demander sérieusement!

Mais pourquoi, dira-t-on, l'Italie ne pouvait-elle réclamer ou tout au moins espérer la « restitution » de ce tableau?

Mais tout simplement parce que l'envoi de ce tableau en Italie constituerait une spoliation vis à vis du Musée des Beaux-Arts de Belgique et une méconnaissance du droit de préemption de la France, sans constituer une restitution à l'égard de l'Etat italien qui n'est nullement propriétaire des « trésors de Junon. »

Réfléchissez-y:

Ce tableau avait été enlevé au Palais des Doges qui appartenait à la République aristocratique de Venise. La Révolution libératrice de Paris ayant renversé cet Etat décadent et réactionnaire, vrai repaire de fourbes et de scélérats, il s'agissait de s'assurer une indemnité pour la réparation des méfaits commis par le Sénat vénitien au préjudice de l'Armée française et au mépris du Droit des gens. Il fallait en même temps arracher les merveilles d'art des palais nobles aux griffes de la populace des mariniers et des Esclavons. C'est ainsi que le général Bonaparte fit transporter à Paris plusieurs tableaux. Ce n'était pas une action contraire à l'Equité, puisque la Communauté propriétaire des objets était dissoute, dispersée, anéantie... (1797).

Aucune contestation ne pouvait être raisonnablement formulée par une population anarchique et insolvable que le traité de Campo-Formio livrait à l'Autriche. Il n'était pas question à cette époque d'un *Etat italien* qui groupât les villes et provinces de l'Italie en une communauté nouvelle susceptible d'avoir des droits ou de recueillir ceux des Etats fragmentaires antérieurs.

Telle était la situation politique de l'Italie au moment de l'enlèvement du tableau par nos armées. Je souligne *nos* avec raison.

M. Destrée blâme-t-il le général Bonaparte d'avoir envoyé les œuvres d'art tirées de la Pétaudière italienne plutôt à Paris qu'à Vienne?

Arrivons à 1811:

En 1811, Napoléon I<sup>er</sup>, Empereur des Français, Roi d'Italie, procède à la répartition des œuvres d'art dans son Empire des Gaules. Pour compenser la perte de certains tableaux à nous autant qu'en gage d'impartialité paternelle, Sa Majesté envoie à Bruxelles, Département de la Dyle, le plafond de Véronèse. (Heureusement l'araignée de M. Destrée n'y figurait pas encore!) Il était plus logique d'en enrichir les Belges que de le renvoyer à la défunte république des Doges. L'homme le plus borné comprendra immédiatement par ce court exposé que cet envoi fut fait au Musée de Bruxelles par notre Souverain légitime d'alors, et si les esprits poin-

*L'Indépendance  
Luxembourgeoise  
samedi 3 juillet 1950*

tus excités par M. Destrée insistaient encore pour décrocher Véronèse, je leur rappellerai que Napoléon I<sup>er</sup> était à cette époque aussi le *Souverain légitime de l'Etat italien* qui venait de recouvrer, par le bienfait centralisateur du César français, l'unité perdue depuis les invasions des Hérules et des Vandales. *Donc c'est l'Etat italien de 1811 qui nous a donné les appas de la fille de Saturne que l'on songe étrangement aujourd'hui à restituer (?) à M. Giolitti interloqué...*

N'est-il pas absurde de voir un ministre des Sciences et des Arts chercher à dépouiller sa petite patrie des trésors artistiques légués par la grande? C'est le procès des pygmées régionalistes et soi-disant démocrates contre le passé français créateur de notre unité administrative et juridique... Supposons cependant que l'irruption des fantaisies romanesques de M. Destrée ait créé dans nos esprits des scrupules et des velléités étrangères à la réparation des dommages de guerre; supposons que le gouvernement belge n'ait pas des raisons particulières pour flatter les ten-

dances antifrançaises de M. Giolitti en se montrant plus âpre que le Congrès de Vienne de 1814-15, ne voyons-nous pas que le tableau doit être restitué *d'abord* à la France d'où il vient... Le renvoyer directement en Italie serait remettre en question le principe même de toutes les acquisitions faites par la France pour son Musée du Louvre. Je ne dirai rien cette fois de nos bons amis d'Outre-Marche qui ne auraient approuver cette manie de restituer aux gens qui ne vous réclament rien, des choses d'il y a quelques centaines d'années... La pudique Albion se trouverait promptement dans un état de nudité absolument *pornographique*. Oui, assurément, pour en revenir à nos moutons... de Pa-nange, il serait bien plus honnête, plus délicat de renvoyer à Paris le cadeau (*compromettant* selon M. Destrée.) Ce serait plus courtois aussi vis à vis de la France, notre seule amie, notre aïeule.

Est-il usage au surplus dans la famille de M. le Ministre Destrée de *restituer* à un ami le cadeau reçu du grand-père de cet ami? L'Italie n'acceptera pas sans hésitation cette *restitution* qui désavoue son passé de renaissance, d'affranchissement et d'union avec la France et *avec nous*, puisque nous avions, nous, Flamands et Wallons, en 1811, le bonheur d'être citoyens français et l'honneur d'être unis jusqu'à un certain point aux Italiens, dont nous partageons le glorieux gouvernement.

L'apprentissage diplomatique de Monsieur Destrée en Russie ne lui a donc pas inspiré mieux que de se faire de la réclame en dévalisant nos collections nationales? Son projet de loi n'a pas été suggéré par une mauvaise intention, mais tout de même il devrait abandonner son portefeuille ministériel pour se remettre un peu à l'étude de l'Histoire Nationale, en évitant soigneusement les Kurth, Pirrenne et tutti quanti...

Fions-nous toutefois à la sagesse du Parlement de Bruxelles et surtout à l'intervention éclairée des représentants qui ont échappé à la tare vile de M. Destrée.

Mais vous voilà avertis, frères luxembourgeois! Ce n'est plus la grippe espagnole qui sévit en Nothombie; c'est une maladie spéciale appelée: «Restitutionite». On croit qu'elle est provoquée par un bacille des Marais Pontins... Seuls, malheureusement, les Gaulois en sont atteints...

P. Dehy.

#### La politique anti-belge du cabinet

Les vœux de l'opinion publique pour le gouvernement n'étant personnel dans le pays, on a vu d'abord que le ministre de l'Intérieur, au lieu de s'occuper de l'organisation des services de l'Etat, se préoccupait d'une manière particulière de l'organisation de la Belgique sur le plan politique. On a vu aussi que le gouvernement a fait approuver par le Parlement une loi qui autorise la Belgique à se constituer en un seul Etat, à l'exception de la province de Liège, qui sera rattachée à la France. Cette loi est une véritable déclaration de guerre à la Belgique, et elle est la conséquence directe de la politique anti-belge du cabinet.

La Belgique a été créée par la France, et elle a été créée pour servir les intérêts de la France. C'est pourquoi la France a le droit de réviser les conditions de son existence. La Belgique a été créée en 1830, et elle a été créée pour servir les intérêts de la France. C'est pourquoi la France a le droit de réviser les conditions de son existence. La Belgique a été créée en 1830, et elle a été créée pour servir les intérêts de la France. C'est pourquoi la France a le droit de réviser les conditions de son existence.

L'Echo d'Italie  
20 octobre 1920

## A propos d'un Véronèse

Nous donnons ci-dessous l'exposé des motifs, concernant la remise à l'Italie du tableau de Véronèse : « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise ». Nos lecteurs apprécieront, sans nul doute, la largeur de vues et la noblesse des sentiments qui guidèrent notre ministre des sciences et des arts :

Voici le texte du projet de loi qui sera présenté aux Chambres législatives par le ministre des sciences et des arts :

Le Musée royal des Beaux-Arts de Belgique détient une œuvre importante de Paul Véronèse, dont l'origine et la destination primitive sont connues avec certitude. Durant deux siècles et demi, cette peinture, représentant « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise », a fait partie de la décoration de la salle des Dix, au palais des Doges. Elle ornait l'un des compartiments du plafond. La suppression de l'Etat vénitien amena le transfert de cette œuvre à Paris, et, en 1811, une distribution des richesses surabondantes concentrées au Musée du Louvre, l'envoya à Bruxelles, où elle est restée.

Les guerres, les révolutions, les traités de paix consacrant des conquêtes ont détruit maints chefs-d'œuvre de l'art ou en ont troublé la destinée paisible. Quelquefois, ce désordre est irréparable. Dans le cas présent, il est facile d'y porter remède.

Sans rechercher si la possession de cette peinture peut se justifier au point de vue du droit international positif, le gouvernement belge croit qu'il fait bien d'y renoncer, dans un intérêt de convenance esthétique. Ce fragment de plafond est exposé à Bruxelles comme un tableau de chevalet, ou comme un décor mural, et ne peut l'être autrement. Qu'il retourne à Venise, qu'il prenne sa place occupée par une copie, et la chaîne de son destin naturel, arbitrairement brisée par un accident, sera bien renouée.

De cet accident, notre pays n'est l'auteur en aucune manière; il en a été, sans l'avoir voulu, le bénéficiaire passif.

En tout temps, il eût bien fait d'abandonner une possession créée par la politique, à une autre époque, et que le droit naturel des nations ne consent plus à reconnaître.

Aujourd'hui, la fraternité des armes et des souffrances endurées pour le triomphe d'une cause juste et commune a resserré puissamment les liens qui unissaient, depuis des siècles deux pays vaillants entre tous par l'ancienneté et l'originalité et la richesse de leur production artistique.

D'un grand peintre vénitien dont le hasard lui a attribué la dépouille, la Belgique ne veut rien garder, sinon l'empreinte que

ses grands peintres à elle ont pu en recevoir, et ce butin-là, assurément légitime, lui suffit. Si la palette d'un Rubens a emprunté quelque chose au coloris de Paul Véronèse, cette conquête d'ordre idéal est de celles qui ne peuvent qu'honorer ces deux grands hommes et leurs grandes patries.

Le moment est donc venu d'opérer la restitution que les esprits cultivés d'Italie désirent, sans le réclamer, et que les esprits cultivés de la Belgique concéderont volontiers sans réserve et sans calcul.

Ces considérations suffiront, sans doute, Messieurs, à vous déterminer à accepter le projet de loi que le gouvernement a l'honneur de vous soumettre.

Le ministre des sciences et des arts,  
Jules DESTREE.

Article 1er. — Le gouvernement est autorisé à remettre à la nation italienne la peinture de Paul Véronèse : « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise », qui se trouve au Musée royal des Beaux-Arts de Belgique à Bruxelles.

Cette remise est faite en vue du remplacement de l'œuvre de Paul Véronèse dans le plafond de la salle du Conseil des Dix, au palais des Doges à Venise.

(s.) ALBERT.

Voilà un projet rédigé dans une forme, dans un style qui n'est pas ordinaire! Même en Belgique cela ne doit pas arriver tous les jours.

Mais ce que nous, Italiens, devons voir dans le juste du plus pur droit fait par le Ministre belge Destree, c'est la formidable leçon de vraie honnêteté qu'il donne à des pays qui ont souvent le mot de Droit et de Justice aux lèvres. S'ils devaient agir en conformité à ces beaux mots — qui ne comptent et ne valent pas cher quand on ne les met pas en pratique — l'Italie retrouverait une foule d'œuvres dues au génie de ses enfants et qui lui furent honteusement volés.

Il y a des grands Musées dont une partie de leur renommée est faite précisément de ces vols!

Le geste généreux et honnête de M. Destree l'honore grandement comme il honore cette petite nation qui ne cesse de donner... des leçons aux grandes!

## LES ADIEUX AU VERONÈSE

Une foule nombreuse a fait hier ses adieux au chef-d'œuvre de Paul Véronèse :

*Junon versant ses trésors sur Venise*, restitué à l'Italie en vertu d'une décision du Parlement.

Dans la galerie des Italiens, au Musée ancien, la cérémonie s'est déroulée samedi à 3 heures et demie de l'après-midi.

Au premier rang de l'assistance, il y avait M. Destrée, ministre des sciences et des arts; le conseiller Danéo, représentant le prince Ruspoli, ambassadeur d'Italie; le commandeur d'Aléa; la princesse Ruspoli; la marquise de Talleyrand-Périgord; M. Uttini, ancien consul d'Italie; des membres de la colonie italienne; M. Dupierreux, chef du cabinet de M. Destrée; M. Fierens-Gevaert, conservateur en chef du Musée des beaux-arts et président des amitiés italiennes, représentées par la plupart de ses membres, etc.

M. Fierens-Gevaert a donné une conférence très documentée sur le plafond de Véronèse exposé dans la salle. Il a commenté l'œuvre dont il a rappelé les origines et souligné toute la beauté du coloris, la noblesse des lignes.

— C'est avec mélancolie, dit le conservateur en chef, que je vois partir *Junon*. Néanmoins, je félicite le ministre qui a donné un gage d'amitié à l'Italie glorieuse notre amie en prenant l'initiative de cette restitution.

Des applaudissements accueillent cette allocution instructive. M. Destrée succède à M. Fierens-Gevaert.

— Tout ce que l'on vient de nous dire de l'œuvre de Véronèse, démontre suffisamment l'intérêt que nous avons à la garder. Je croyais que le conservateur de ce musée allait protester contre le départ du tableau. Mais le conservateur est, en même temps, le président des amitiés italiennes et celui-ci l'a emporté sur le premier. Des rires fusent de toutes parts. M. Destrée constate ensuite que les œuvres d'art doivent être placées dans l'endroit pour lequel elles ont été conçues. Nous avons repris, à l'Allemagne, des œuvres qui sont revenues en Belgique. Nous appliquons le même principe à d'autres et nous restituons à l'Italie la *Junon* qui appartient au plafond du palais des Doges.

C'est là un principe de haute moralité internationale et esthétique. Nous ne pouvions hésiter à l'appliquer surtout quand il s'agit de l'Italie. Et nous l'avons fait sans vouloir négocier sur l'échange. Nous restituons sans conditions à la ville de Venise ce qui appartient à Venise. Mais l'Italie, généreuse nous le savons, enverra à la Belgique un autre Véronèse, un Rubens, peut-être, qui viendra prendre place ici dans ce musée. Ce qu'il faut retenir c'est que notre geste a contribué à resserrer les liens qui unissent l'Italie et la Belgique.

On applaudit vivement. Puis, M. Danéo, conseiller de l'ambassade d'Italie, remercie en termes excellents et la foule défile devant le prestigieux chef-d'œuvre. Ainsi se termine cette cérémonie.

L'Étoile Belge  
30 octobre 1920

## La restitution du tableau de Veronèse

Le groupe des « Amitiés Italiennes » avait convié samedi après-midi ses adhérents à venir au Musée ancien admirer une dernière fois le tableau de Véronèse, « Junon déversant ses trésors sur la ville de Venise », avant son départ pour l'Italie où il doit reprendre sa place dans la grande salle du Palais des Doges. L'événement avait attiré assez bien de monde dans la salle des écoles étrangères et c'est en présence d'un public choisi au premier rang duquel on remarquait la princesse Ruspoli, femme de l'ambassadeur d'Italie, la marquise de Talleyrand-Périgord, Daneo, conseiller d'ambassade, d'Alia, consul général, le sénateur Ferraris, Destree, ministre des Sciences et des Arts, Dupierreux et de nombreux artistes. M. Fierens-Gevaert, conservateur en chef du Musée, a salué l'œuvre dont nous nous séparons après plus d'un siècle et magnifié le talent du grand peintre italien du seizième siècle.

M. Fierens-Gevaert nous a fait là une petite conférence très attachante dans laquelle il a rappelé comment se nouèrent à l'Exposition internationale de Venise les négociations qui devaient aboutir à cette restitution. Puis, revenant au tableau, il évoqua l'époque du Tintoret, du Titien, de Véronèse où Venise était un incomparable foyer d'art et d'intellectualité et apprit à son auditoire dans quelles circonstances ce panneau détaché du plafond de la salle du Palais des Doges, dont la décoration avait été entreprise en 1570, fut emporté en 1797 par les Français et confié par eux, en 1811, au Musée de Bruxelles. Il fit, avec son érudition habituelle, une analyse de l'œuvre dont il fit admirer la beauté décorative et le coloris et il exprima le regret de la voir disparaître, tout en se réjouissant à la pensée qu'elle serait un gage précieux de notre amitié pour l'Italie.

M. Destree prit ensuite la parole et fit cette remarque plaisante que tous ces éloges du conservateur prouvaient à tout le moins qu'on aurait mieux fait de garder le tableau en Belgique. Mais il s'empessa d'ajouter que quel que fut notre regret de nous séparer d'un spécimen aussi caractéristique du grand art décoratif vénitien, nous comprenons que les œuvres d'art doivent être placées dans le milieu pour lequel elles ont été créées. C'est la raison pour laquelle le « Polyptyque des Van Eyck » est retourné à Gand; c'est aussi la raison de haute moralité internationale qui a déterminé l'Allemagne à ne pas faire obstacle au retour des panneaux de l'Agneau Mystique et du retable de Bouts.

Il s'agissait d'ailleurs de l'Italie, ajouta gaillardement le ministre, et, dès lors, nous ne pouvions pas hésiter. L'Italie nous avait proposé un échange mais nous nous sommes dit que ce « marché » ne pouvait être accepté puisqu'il était juste que l'œuvre fût rendue sans conditions et sans discuter. Ce qui n'empêche que nos amis d'Italie s'obstinent et qu'il est, dès lors, fort possible qu'une œuvre de Véronèse vienne remplacer au Musée de Bruxelles celle qui s'en va.

Après les paroles du ministre qui s'est réjoui de pouvoir contribuer par ce geste gouvernemental à l'œuvre poursuivie par les amitiés italiennes, M. Daneo, conseiller de l'ambassade, en l'absence du prince Ruspoli, remercia la Belgique de ce don plein de noblesse et exprima le vœu qu'il contribuât à fortifier les liens d'amitié noués par la guerre.

Et la séance fut levée. L'œuvre partira mardi pour l'Italie sous la garde de MM. Destree et Fierens-Gevaert quitront la remettre eux-mêmes à la municipalité de Venise.

Le XX<sup>e</sup> siècle  
30 octobre 1920

Le soir 20 octobre  
1920

## Le Retour de "Junon"

Donc, après plus d'un siècle d'absence, *Junon* a repris la route de Venise. Son exil n'avait point altéré sa beauté, et, lorsque la toile, au sortir de la caisse sur laquelle nous avions veillé, pendant tout le cours du voyage, avec une sollicitude inquiète, fut déroulée et dressée sur un chevalet dans la grande salle du palais des Doges, il y eut un long cri d'admiration. Replacée ainsi dans sa lumière natale, dans le voisinage d'œuvres fraternelles, sous les augustes plafonds dorés, elle chantait magnifiquement, et Junon, en vérité, déversait ses trésors sur la ville de Venise.

Le fastueux décorateur qu'est Paul Véronèse n'a guère dépassé les prestiges éclatants et clairs dont se pare ce tableau. Figures, draperies, ciel, tout y est d'une luminosité somptueuse et d'un faste opulent. Bruxelles lui fit des adieux émouvants. Ne la regrettons pas, pourtant, en pensant au plaisir que nous avons fait à nos amis Italiens, à toute la reconnaissance nouvelle que la Belgique s'est assurée là-bas.

La langue d'Italie abonde en superlatifs; ne vous étonnez donc point que le geste belge ait été exalté en termes dihyrambiques. En réalité, restituer à un ami une chose qui doit logiquement décorer sa maison et dont le hasard vous a rendu possesseur, est un acte de délicatesse assez normale, et il paraîtrait tout naturel entre des particuliers. Il ne prend un caractère insolite que parce que l'opération se fait entre deux nations, tant il est vrai que, ainsi que l'a dit Maeterlinck, la morale des peuples n'est pas encore arrivée au même degré que celle des individus.

J'ai bien insisté sur la spontanéité avec laquelle la Belgique avait pris sa décision; j'ai rappelé que le projet de loi avait recueilli l'adhésion unanime de la Chambre et du Sénat; j'ai souligné qu'il nous avait paru plus digne de remettre le Véronèse sans conditions et de renoncer à négocier un échange.

La signification de notre présent était ainsi entière, et l'Italie, qui est toujours très sensible aux gestes généreux et chevaleresques, l'a apprécié profondément.

Et, étant donnée l'aigreur actuelle, et passagère — espérons-le — des rapports franco-italiens, il s'est trouvé maints enthousiastes pour célébrer l'exemple de la Belgique et souhaiter, plus ou moins clairement, que la France le suivit. A quoi je répondis qu'en pareille matière, comme en toute autre, il convenait de garder la mesure et de ne pas ériger en axiome absolu le principe des restitutions, car sinon Rome aurait à rendre à la Grèce un certain nombre de marbres précieux, et Venise elle-même n'était pas sans avoir fait quelques emprunts à l'Orient. Allait-on relocaler à Constantinople les fameux chevaux de bronze qui se

dressent si fièrement au-dessus de l'entrée de Saint-Marc?

Car si je m'explique certaines irritations italiennes à l'égard de la France, je me refuse à les entretenir. Les explosions de sympathie envers la Belgique ne pouvaient pas avoir le caractère de démonstrations antifrançaises, au contraire: elles devaient servir à atténuer les froissements, car, ainsi que je me suis plu à le répéter, c'est l'alliance latine qu'il faut conserver et fortifier, l'alliance entre la Belgique, l'Italie et la France. J'ai bu, dans un banquet, à la prospérité de l'Italie, conditionnée à mes yeux, par la prospérité latine. Là encore, comme ailleurs, la Belgique peut jouer un rôle de trait d'union et aider à bien des rapprochements désirables.

Deux ministres, le sous-secrétaire aux beaux-arts, S. E. Rosadi, et le sous-secrétaire à l'instruction publique, S. E. Rossi, avaient assisté à la remise de la *Junon*, qui s'était faite sur un mode très simple et familial. Trop simple au goût des Vénitiens, qui profitèrent le lendemain de la remise d'un drapeau offert par les Amitiés italiennes au 51<sup>e</sup> régiment d'infanterie pour organiser une fête solennelle à laquelle le général commandant les soldats de la garnison, les marins de la flotte. Le préfet, le commissaire royal, l'archevêque patriarche de Venise, Mgr Lafontaine, toutes les autorités y assistèrent ou s'y firent représenter. Ce fut sonore, pompeux et magnifique, ainsi qu'il convenait dans le cadre prestigieux du palais des Doges.

Un «banchetto», naturellement. Rien n'est complet en Italie sans banchetto. La chaleur communicative du banquet permit non seulement les révélations de la cuisine vénitienne, mais les «brindisi» aux paroles lyriques. Et à nouveau la Belgique fut célébrée dans une réception grandiose à l'Exposition internationale des beaux-arts, avec mille attentions touchantes et délicates.

J'en rapporte donc quelques souvenirs charmés et la conviction que l'amitié belge s'est accrue là-bas. Est-ce tout? Non, car la nation italienne veut à son tour manifester de façon tangible sa reconnaissance envers nous. Quelques indications m'ont été données à cet égard. Mais je n'ai pas cru devoir les préciser absolument, car je n'avais pas à diminuer la valeur de l'acte accompli par la Belgique en consentant à stipuler un échange. L'Italie décidera elle-même en toute liberté ce qu'il lui conviendra de faire en cette occasion. Et si, comme c'est possible, le Laurent Froidmont, de Roger de la Pasture, échoit au Musée de Bruxelles, les plus grincheux eux-mêmes n'auront pas à regretter le départ de *Junon*.

JULES DESTREE.

## Le départ du Plafond de Véronèse

### UNE MANIFESTATION ITALIENNE

Le Plafond de Véronèse, qui, depuis plus d'un siècle constituait un des plus beaux ornements du Musée de Bruxelles, va partir pour l'Italie, et tous les amateurs d'art, tous les membres des Amitiés italiennes s'étaient réunis samedi après-midi dans une des salles de la rue de la Régence pour l'admirer une fois encore.

L'assistance était nombreuse; le prince de Ruspoli étant absent, Mme la princesse de Ruspoli et sa mère, la marquise de Talleyrand-Périgord, le remplaçaient. On remarquait le chancelier de l'ambassade, M. Daneo; le consul-général M. Dalia; M. Dupierreux, chef du cabinet du ministre des sciences et des arts; M. Bautier, conservateur-adjoint du Musée, plusieurs membres de la Commission du musée, beaucoup de dames, très élégantes.

M. Fierens-Gevaert, conservateur en chef des musées royaux, ouvrit la séance et rappela comment, en mai dernier, commencèrent les négociations qui amenèrent la restitution du Plafond de Véronèse à l'Italie.

L'orateur passa en revue les richesses de la collection italienne de Bruxelles, et, en quelques phrases émuës, il évoqua la magnifique période de l'art vénitien qui donna au monde Le Titien, Véronèse, Le Tintoret.

C'est en 1797 que les armées françaises, qui avaient occupé Venise, enlevèrent le plafond de Véronèse et le transportèrent à Paris; il nous fut envoyé en 1811 en même temps que quelques autres tableaux, tandis qu'on nous privait, à notre tour, de chefs-d'œuvre de la peinture flamande.

Nous avons voulu réparer le dommage qui avait été fait à l'Italie, et nous estimons accomplir un acte de justice en lui rendant le plafond qui doit reprendre sa place au palais des Doges.

En terminant, M. Fierens-Gevaert dit que si le conservateur des Musées regrette le départ du chef-d'œuvre, le président des Amitiés italiennes se félicite du beau geste qu'a eu, à l'égard d'un pays ami, le ministre des sciences et des arts.

M. Jules Destree, ministre des sciences et des arts, prend à son tour la parole. Il explique comment il était juste et équitable de rendre à l'Italie le plafond de Véronèse à l'heure où l'Allemagne nous restituait le polyptyque de *L'Agneau mystique*. Les œuvres d'art doivent rester dans les monuments pour lesquels ils ont été créés.

Le soir 4 octobre  
1920

« Nous n'avons pas voulu, dit le ministre, faire un échange, c'est-à-dire nous livrer à des marchandages, mais nous savons que l'Italie se montrera généreuse et qu'à la loi votée au Parlement belge répondra une autre loi du Parlement italien cédant à la Belgique une œuvre d'art des glorieuses écoles de Venise ou de Florence.

» Un acte de générosité ne reste jamais sans récompense quand on le fait à l'égard d'une nation aussi noble que l'Italie. Cet acte resserrera les liens d'amitié qui existent entre la Belgique et l'Italie et les rendra plus intimes. »

Des applaudissements chaleureux accueillent ces paroles.

M. Daneo, chancelier de l'ambassade d'Italie, répondit avec émotion que l'Italie est vivement touchée du geste très noble du gouvernement belge, et il assura le ministre des sentiments de reconnaissance de son pays.

L'assistance jette un dernier regard d'admiration sur le chef-d'œuvre de Véronèse, représentant, dans un ciel resplendissant de gloire, Junon, magnifique, répandant ses trésors: diadèmes, colliers et pierrieres, sur Venise, non moins belle que la déesse.

## Les Amitiés Belgo Italiennes.

### LE DEPART DE « JUNON »

Une manifestation de sympathie belgo-italienne a eu lieu samedi après-midi, à l'occasion du départ pour l'Italie du plafond de Véronèse, « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise ».

On sait qu'une loi récente, votée à l'unanimité dans les deux Chambres, a rendu cette œuvre à Venise. La « Junon » de Véronèse reprendra donc sa place dans la salle des Dix, au Palais des Doges.

Les membres des Amitiés Italiennes sont venus saluer le chef d'œuvre avant son départ. M. Destrée, ministre des beaux-arts, assistait à la cérémonie ainsi que les membres de l'ambassade d'Italie, de nombreux artistes, etc.

M. Fierens-Gevaert, conservateur, a rappelé que, au cours d'une exposition à Venise, où s'est affirmée la fraternité artistique belgo-italienne, c'est décidé le retour du Véronèse, œuvre qui interprète toute la pompe et l'allégresse vénitienne.

Cette « Junon », fragment du plafond du Palais des Doges fut emportée en 1797 par les Français. Un décret de l'An VIII, instituant les galeries départementales, la remit au Musée de Bruxelles. A Venise, on la remplaça par une copie. Fromentin, le père de la critique artistique, a décrit le tableau. Il en trouvait le style froid, la pompe guindée et apprîse. Il oubliait, semble-t-il, que cette œuvre n'était pas faite pour la lumière d'une pinacothèque, mais plutôt pour être vue de son emplacement primitif : le plafond d'où elle montre mieux encore la beauté de Junon, la transparence des ombres, la matité du coloris et la belle rondeur plastique des formes.

M. Fierens-Gevaert, tout en saluant avec mélancolie le départ du tableau, a cependant célébré dans le don de la Belgique le gage de notre amitié pour l'Italie, patrie glorieuse des arts.

M. Destrée s'est levé à son tour pour dire aux Italiens que la Belgique en restituant cette œuvre ne fait qu'un acte de haute moralité internationale. D'ailleurs l'Italie qui n'entend pas être en reste avec nous, nous enverra un autre Véronèse.

Enfin, le secrétaire de l'ambassade d'Italie remercie aimablement et promet que sa patrie n'oubliera pas ce geste de fraternité artistique.

L'œuvre partira lundi pour Venise.

*La Libre Belgique*

*4 octobre 1920*

## Le départ du Plafond de Véronèse UNE MANIFESTATION ITALIENNE

Le soir 4 octobre  
1920

Le Plafond de Véronèse, qui, depuis plus d'un siècle, constituait un des plus beaux ornements du Musée de Bruxelles, va partir pour l'Italie, et tous les amateurs d'art, tous les membres des Amitiés italiennes étaient réunis samedi après-midi dans une des salles de la rue de la Régence pour l'admirer une fois encore.

L'assistance était nombreuse; le prince de Ruspoli étant absent, Mme la princesse de Ruspoli et sa mère, la marquise de Talleyrand-Périgord, le remplaçaient. On remarquait le chancelier de l'ambassade, M. Daneo; le consul-général M. Dalia; M. Dupierreux, chef du cabinet du ministre des sciences et des arts; M. Bautier, conservateur-adjoint du Musée, plusieurs membres de la Commission du musée, beaucoup de dames, très élégantes.

M. Fierens-Gevaert, conservateur en chef des musées royaux, ouvrit la séance et rappela comment, en mai dernier, commencèrent les négociations qui amenèrent la restitution du Plafond de Véronèse à l'Italie.

L'orateur passa en revue les richesses de la collection italienne de Bruxelles, et, en quelques phrases émuës, il évoqua la magnifique période de l'art vénitien qui donna au monde Le Titien, Véronèse, Le Tintoret.

C'est en 1787 que les armées françaises, qui avaient occupé Venise, enlevèrent le plafond de Véronèse et le transportèrent à Paris; il nous fut envoyé en 1811 en même temps que quelques autres tableaux, tandis qu'on nous privait, à notre tour, de chefs-d'œuvre de la peinture flamande.

Nous avons voulu réparer le dommage qui avait été fait à l'Italie, et nous estimons accomplir un acte de justice en lui rendant le plafond qui doit reprendre sa place au palais des Doges.

En terminant, M. Fierens-Gevaert dit que si le conservateur des Musées regrette le départ du chef-d'œuvre, le président des Amitiés italiennes se félicite du beau geste qu'a eu, à l'égard d'un pays ami, le ministre des sciences et des arts.

M. Jules Destrée, ministre des sciences et des arts, prend à son tour la parole. Il explique comment il était juste et équitable de rendre à l'Italie le plafond de Véronèse à l'heure où l'Allemagne nous restituait le polyptyque de *l'Agneau mystique*. Les œuvres d'art doivent rester dans les monuments pour lesquels ils ont été créés.

« Nous n'avons pas voulu, dit le ministre, faire un échange, c'est-à-dire nous livrer à des marchandages, mais nous savons que l'Italie se montrera généreuse et qu'à la loi votée au Parlement belge répondra une autre loi du Parlement italien cédant à la Belgique une œuvre d'art des glorieuses écoles de Venise ou de Florence.

» Un acte de générosité ne reste jamais sans récompense quand on le fait à l'égard d'une nation aussi noble que l'Italie. Cet acte resserrera les liens d'amitié qui existent entre la Belgique et l'Italie, et les rendra plus intimes. »

Des applaudissements chaleureux accueillent ces paroles.

M. Daneo, chancelier de l'ambassade d'Italie, répondit avec émotion que l'Italie est vivement touchée du geste très noble du gouvernement belge, et il assura le ministre des sentiments de reconnaissance de son pays.

L'assistance jette un dernier regard d'admiration sur le chef-d'œuvre de Véronèse, représentant, dans un ciel resplendissant de gloire, Junon, magnifique, répandant ses trésors: diadèmes, colliers et pierreries, sur Venise, non moins belle que la déesse.

*Le Jour 25 Janvier 1920*

### A propos d'un Véronèse

Nous donnons ci-dessous l'exposé des motifs, concernant la remise à l'Italie du tableau de Véronèse : « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise ». Nos lecteurs apprécieront, sans nul doute, la largeur de vues et la noblesse des sentiments qui guidèrent notre ministre des sciences et des arts :

Le Musée royal des Beaux-Arts de Belgique détient une œuvre importante de Paul Véronèse, dont l'origine et la destination primitive sont connues avec certitude. Durant deux siècles et demi, cette peinture, représentant « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise », a fait partie de la décoration de la salle des Dix, au palais des Doges. Elle ornait l'un des compartiments du plafond. La suppression de l'Etat vénitien amena le transfert de cette œuvre à Paris, et, en 1814, une distribution des richesses surabondantes concentrées au Musée du Louvre, l'envoya à Bruxelles, où elle est restée.

Les guerres, les révolutions, les traités de paix consacrant des conquêtes ont détruit maints chefs-d'œuvre de l'art ou en ont troublé la destinée paisible. Quelquefois, ce désordre est irréparable. Dans le cas présent, il est facile d'y porter remède.

Sans rechercher si la possession de cette peinture peut se justifier au point de vue du droit international positif, le gouvernement belge croit qu'il fait bien d'y renoncer, dans un intérêt de convenance esthétique. Ce fragment de plafond est exposé à Bruxelles comme un tableau de chevalet ou comme un décor mural, et ne peut l'être autrement. Qu'il retourne à Venise, qu'il prenne sa place occupée par une copie, et la chaîne de son destin naturel, arbitrairement brisée par un accident, sera bien renouée.

De cet accident, notre pays n'est l'auteur en aucune manière ; il en a été, sans l'avoir voulu, le bénéficiaire passif.

En tout temps, il eût bien fait d'abandonner une possession créée par la politique, à une autre époque, et que le droit naturel des nations ne consent plus à reconnaître.

Aujourd'hui, la fraternité des armes et des souffrances endurées pour le triomphe d'une cause juste et commune a resserré puissamment les liens qui unissaient depuis des siècles deux pays vaillants entre tous par l'ancienneté et l'originalité et la richesse de leur production artistique.

D'un grand peintre vénitien dont le hasard lui a attribué la dépouille, la Belgique ne veut rien garder, sinon l'empreinte que ses grands peintres à elle ont pu en recevoir, et ce brin-là, assurément légitime, lui suffit. Si la palette d'un Rubens a emprunté quelque chose au coloris de Paul Véronèse, cette conquête d'ordre idéal est de celles qui ne peuvent qu'honorer ces deux grands hommes et leurs grandes patries.

Le moment est donc venu d'opérer une restitution que les esprits cultivés d'Italie désirent, sans la réclamer, et que les esprits cultivés de la Belgique concéderont volontiers sans réserve et sans calcul.

Ces considérations suffiront sans doute, Messieurs, à vous déterminer à accepter le projet de loi que le gouvernement a l'honneur de vous soumettre.

Le ministre des sciences et des arts,  
Jules DESTREE.

Voici le texte du projet de loi qui sera présenté aux Chambres législatives par le ministre des sciences et des arts :

Article 1er. — Le gouvernement est autorisé à remettre à la nation italienne la peinture de Paul Véronèse : « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise », qui se trouve au Musée royal des Beaux-Arts de Belgique à Bruxelles.

Cette remise est faite en vue du remplacement de l'œuvre de Paul Véronèse dans le plafond de la salle du Conseil des Dix, au palais des Doges à Venise.

(s.) ALBERT.

# LE TITIEN ET VÉRONÈSE SOUS LES BOMBES

Comment les trésors d'art de Venise furent préservés contre les bombardements.

Un vœu de nos amis italiens à la Belgique.

## L'Assomption de la Sainte Vierge (du Titien)

(De notre envoyé spécial)

Venise, 18 mai.

Allons voir le Titien. Sous la volupté de Venise, sous ses marbres luisants et roses, transparents comme de la chair de femme, découvrons sa force et sa beauté profonde. Que de musées, que de monuments publics, que d'églises, encore, sont, ou momentanément vidées de leurs chefs-d'œuvre, ou fermées aux visiteurs. Au moins les Frari nous restent, la noble église qui partage avec San Giovanni e Paolo la gloire d'abriter le plus grand nombre de tombes illustres, et où la fameuse « Assunta », l'Assomption du Titien, naguère à l'Académie des Beaux-Arts, où on la voyait mal, a repris sa place sur le maître-autel, au fond d'une perspective de marbres, dans l'éblouissement d'une lumière d'apothéose.

Le Titien, profond et somptueux, voluptueux, l'auteur de tant de portraits qui, au Louvre, à la National Gallery, aux Offices, à Pitti et au Palais Borghèse, nous mettent en contact avec l'âme mystérieuse et ardente des grands papes, des grands rois, des grands capitaines. Titien, le peintre de la Vénus d'Urbain et de cette chose parfaite qu'est « l'Amour sacré et l'Amour profane », dans cette admirable « Assomption », libère brusquement et comme d'un seul jet toutes les puissances de son génie. Peut-être sa « Présentation de la Vierge au Temple », avec cette petite fille en bleu gravissant un escalier, contient-elle plus d'émotion, plus d'humanité. Ici c'est la double exaltation du croyant et du patriote qui anime son pinceau surhumain et qui lui inspire une des œuvres les plus prodigieuses dont puisse se glorifier le génie. Avec ses personnages tumultueux dans le bas, groupés en une composition d'une harmonie parfaite, sa Vierge, enlevée en pleine gloire et ses anges dans le haut, c'est l'homme et le ciel se rejoignant, confondus dans une vision sublime et prophétique.

\*\*\*

M. Ongaro est superintendant des bâtiments civils. Il est, en cette qualité, conservateur du Palais des Doges. Conservateur a acquis ici son sens étymologique;

M. Ongaro a réellement conservé, c'est-à-dire préservé de la destruction, les trésors

d'art, uniques au monde, dont il avait la garde. Et M. le superintendant, tout en nous conduisant à travers les salles du Palais Ducal, les unes remises en état, les autres encore encombrées d'échafaudages et livrées aux menuisiers et aux plafonneurs, nous donne ces explications intéressantes — et singulièrement suggestives:

— Comment sauver toutes ces richesses, toutes ces peintures qui ne représentent pas moins de sept mille mètres carrés de toile, dont le Tintoret à lui seul a couvert quasi la moitié, et le Titien, le Véronèse, Tiepolo et le Bassan se sont partagé le reste? Le problème se posa à nous dès la fin de septembre 1914...

— Moins de deux mois après la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie, la France et la Belgique?

M. Ongaro sourit et continua :

— Nous passâmes à l'exécution dès le mois de février 1915...

— Plus de deux mois avant l'entrée en guerre de l'Italie? Ah! si, alors, nous avions su...

M. Ongaro sourit de nouveau, nous conduisit devant un immense rouleau déposé à ras de sol et dit :

— Vous voyez ce rouleau? C'était le plus grand de tous. Dessus, se trouve encore enroulé, préservé au moyen d'une sorte de percaline, le «Paradis» du Tintoret qui est, comme vous le savez, la plus vaste peinture du monde, deux cent cinquante mètres carrés de surface, et qui couvre tout le mur de fond de la salle du Grand Conseil. J'avais fait confectionner soixante-dix rouleaux semblables, selon la dimension des toiles. Celles-ci, soigneusement détachées des plafonds et des murs, entoulées de façon à éviter les craquelures, convenablement protégées contre tout accident de manipulation ou de transport, furent envoyées à Florence d'où elles sont revenues après l'armistice. Presque toutes ont repris leur place, excepté celles qui ornent la salle du Grand Conseil et certains plafonds du Véronèse que j'ai fait exposer momentanément sur chevalet et que nous allons voir si vous le voulez bien.

— Les bombardements aériens n'ont pas fait de dégâts?

— Aucun. Cependant, en une seule nuit, il est tombé trois cent cinquante bombes dans les environs, dont vingt-cinq dans le Grand Canal. Pour ce qui est des monuments, j'avais fait établir des sortes de pare-éclats, en varech, dont j'avais étudié l'efficacité au cours d'expériences faites spécialement à l'Arsenal.

— En sorte que Venise — et tout le monde civilisé — vous est un peu redevable de la

conservation de ses merveilles? Voilà, Monsieur le Superintendant, qui est admirable!

\*\*\*

Nous passons dans la salle de l'Anticolège où ont repris leur place les admirables Tintoret, dont « Mercure et les Grâces » et « Ariane et Bacchus », où le génie du maître, toujours impatient de créer et de couvrir des espaces de plus en plus vastes de l'enfantement prodigieux de son imagination, s'est arrêté un moment, se complaisant à envelopper ces beaux corps de déesses d'une lumière frémissante et dorée, à pousser jusqu'à l'extrême la palpitation de vie qui les anime. Il y a là un Amour qui plane, qui plane véritablement dans l'azur sans limites. Est-ce pour de tels prodiges que le Titien, jaloux, chassa de son atelier un tel élève? Il sut d'ailleurs se former tout seul, passant ses nuits à surprendre le secret du mouvement et du raccourci au moyen de bons hommes de cire qu'il pétrissait lui-même et qu'il faisait balancer au bout d'une ficelle... Nous n'aurons pas l'occasion de voir la Scuola San Rocco, encore fermée aux visiteurs, et dont les murs si vastes paraissent comme débordés par le monde pathétique et véhément sorti de ce pinceau. Nous n'aurons pas le temps d'aller faire notre pèlerinage à la Madonna del Orto où reposent les cendres de Jacopo Robusti detto il Tintoretto... Mais nous voici dans la salle du Sénat, devant les Véronèse sur chevalet, heureux de l'occasion d'examiner enfin de près ces merveilleux plafonds comme on peut voir celui du musée de Bruxelles : « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise. » Mais nous allons y venir.

Notre guide loue la beauté, la probité aussi de cette peinture dont l'auteur, outre un artiste de génie était aussi un artisan connaissant admirablement son métier. Nous, nous admirons cette suprême élégance dans la robustesse, cette grâce dans la puissance, et, surtout, cette blondeur transparente, cette extraordinaire fluidité d'atmosphère, cette finesse de co-



## La restitution du Véronèse à l'Italie

### L'exposé des motifs de M. Destrée

Voici le texte du projet de loi qui sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre à la suite de la décision prise par le gouvernement belge de rendre à l'Italie le célèbre plafond de Paul Véronèse, que les hasards des guerres de l'Empire amenèrent à Bruxelles :

Article premier. — Le gouvernement est autorisé à remettre à la nation italienne, la peinture de Paul Véronèse, *Junon versant ses trésors sur la ville de Venise*, qui se trouve au Musée Royal des Beaux-Arts de Belgique, à Bruxelles.

Cette remise est faite en vue du remplacement de l'œuvre de Paul Véronèse dans le plafond de la salle du Conseil des Dix, au Palais des Doges, à Venise.

Art. 2. — Les mesures d'exécution seront prises par notre ministre des Sciences et des Arts.

Dans l'exposé des motifs rédigé par M. le ministre Destrée, on lit notamment ce qui suit :

Sans rechercher si la possession de cette peinture peut se justifier au point de vue du droit international positif, le gouvernement belge croit qu'il fait bien d'y renoncer, dans un intérêt de convenance esthétique. Ce fragment de plafond est exposé à Bruxelles comme un tableau de chevalet ou comme un décor mural et ne peut l'être autrement. Qu'il retourne à Venise, qu'il prenne sa place occupée par une copie, et la chaîne de son destin naturel, arbitrairement brisée par un accident, sera bien renouée.

De cet accident, notre pays n'est l'auteur en aucune manière; il en a été sans l'avoir voulu, le bénéficiaire passif.

En tout temps, il eut bien fait d'abandonner une possession créée par la politique, à une autre époque et que le droit naturel des nations ne consent plus à reconnaître.

Aujourd'hui la fraternité des armes et des souffrances endurées pour le triomphe d'une cause juste et commune a resserré puissamment les liens qui unissaient depuis des siècles deux pays vaillants entre tous par l'ancienneté et l'originalité et la richesse de leur production artistique.

D'un grand peintre vénitien dont le hasard lui a attribué la dépouille, la Belgique ne veut rien garder, sinon l'empreinte que ses grands peintres à elle ont pu en recevoir, et ce butin là, assurément légitime lui suffit. Si la palette d'un Rubens a emprunté quelque chose au coloris de Paul Véronèse, cette conquête d'ordre idéal est de celles qui ne peuvent qu'honorer ces deux grands hommes et leurs grandes patries.

On n'a pas souvent l'occasion de découvrir, dans notre paperasserie parlementaire, une page de cette écriture-là.

## La Belgique va restituer un Veronèse à l'Italie

Bruxelles, 23 juin (dép. *Petit Parisien*).

M. Jules Destrée, ministre des Sciences et des Arts, vient de déposer un projet de loi aux termes duquel « le gouvernement est autorisé à remettre à la nation italienne la peinture de Paul Véronèse, *Junon versant ses trésors sur la ville de Venise*, qui se trouve au musée des beaux-arts de Bruxelles ».

« Cette remise, ajoute le projet de loi, est faite en vue du remplacement de cette œuvre dans le plafond de la salle du palais des Doges, à Venise. »

Le tableau de Paul Véronèse ornait l'un des compartiments de ce plafond. La suppression de l'Etat vénitien amena son transfert à Paris et, en 1811, une distribution des richesses sura-



Le tableau de Veronèse (fragment)

bondantes concentrées au musée du Louvre, envoya à Bruxelles, où elle est restée.

Cette restitution constitue, de la part de la Belgique, envers l'Italie, une libéralité pure.

*Le soir 20 juillet 1920*

**La restitution du "Véronèse"**

La Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet la restitution à l'Italie du « Véronèse » du Musée de Bruxelles s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet.

M. Hallet a été nommé rapporteur et a déposé, séance tenante, son rapport, s'en référant en quelques lignes, aux considérations développées dans l'exposé des motifs du projet de loi.

**UN VERONESE  
CELEBRE**  
**RETOURNERA-T-IL EN  
ITALIE?**  
**GESTE FRATERNEL**

Le Musée des Beaux-Arts, à Bruxelles, détient une œuvre importante, un chef-d'œuvre auquel, jusqu'à présent, le public n'accordait peut-être pas assez d'attention. C'est une peinture représentant « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise ». Elle est due aux pinceaux d'un des plus grands maîtres des siècles révolus, si fécond pourtant en homme de génie : Paul Veronèse. Celui-ci, né à Vérone en 1528, fut un des plus éclatants représentants de l'Ecole vénitienne. Ses tableaux d'une somptuosité presque sans égale, brillent non seulement par la richesse du coloris, mais aussi par l'élégance des lignes, alliée à la robustesse de la forme, d'où résulte l'harmonie de l'ensemble. Ses œuvres les plus célèbres sont : « Les Noces de Cana », « Le Triomphe de Venise », « L'Enlèvement d'Europe ».

On a dit que Rubens avait emprunté quelque chose au coloris de Paul Veronèse. On sait, en effet, que le peintre anversois alla étudier les maîtres en Italie et qu'il en rapporta cette vive coloration qui est le propre du midi lumineux.

« Junon versant ses trésors sur Venise » faisait partie de la décoration de la salle du Conseil des Dix, au Palais des Doges. Elle ornait un des compartiments du plafond. La suppression de l'Etat vénitien amena le transfert de cette œuvre à Paris et, en 1811, une distribution des richesses surabondantes concentrées au Musée du Louvre, l'envoya à Bruxelles où elle est restée.

Or, M. Destrée, ministre des Sciences, vient de déposer un projet de loi relatif à la remise de ce tableau à l'Italie.

« Sans rechercher si la possession de cette peinture, dit-il, peut se justifier au point de vue du droit international positif, le gouvernement belge croit qu'il fait bien d'y renoncer dans un intérêt de convenance esthétique. Ce fragment de plafond est exposé à Bruxelles comme un tableau de chevalet ou comme un décor mural et ne peut l'être autrement. Qu'il retourne à Venise, qu'il reprenne la place occupée par une copie, et la chaîne de son destin naturel, arbitrairement brisée par un accident, sera heureusement renouée ».

C'est ainsi que, vraisemblablement, ce chef-d'œuvre retournera bientôt, sans doute, dans sa patrie. — B.

*Dernière Heure*

*1 juillet 1920.*

Le « Moniteur » public le texte de la loi autorisant la remise à la nation italienne de la peinture de Paul Véronèse : *Junon versant ses trésors sur la ville de Venise.*

*La Gazette 22 septembre 1910*

La toile de Véronèse, *Junon versant ses trésors sur la ville de Venise*, que possédait notre musée Ancien, va donc partir pour le palais des Doges, où elle reprendra sa place primitive...

C'est fort bien.

Mais, en retour de ce don généreux, l'Italie nous enverra-t-elle une œuvre, d'un de nos peintres glorieux, qui nous ferait bien plaisir?

Notre gouvernement s'est-il assuré de cet échange de bons procédés? Nous en doutons fort. Dans ce cas, il a fait peut-être un métier de dupe.

C'eût été ou jamais l'occasion d'obtenir que l'Italie nous envoyât un portrait de Van Dyck. Elle en possède beaucoup, notamment à Gênes, dans les anciens palais seigneuriaux. Nous n'en avons aucun, aucun qui soit digne de ce maître, qui fut une des gloires de la peinture flamande. Il est à présumer que l'Italie aurait accepté le troc avec empressement. Et ce n'eût été que juste, en somme.

Mais, qui sait? M. Destrée, qui pense à tout, aura probablement pensé à cela. Attendons!

*La Gazette*

*Le Soir du 14 Octobre 1920*

### **Les Manifestations italo-belges de Venise**

Venise, 13 octobre.

Les fêtes organisées à Venise à l'occasion du retour du tableau de Véronèse: « Junon versant ses trésors sur Venise », se multiplient. La plus impressionnante a eu pour cadre, lundi, le palais des Doges.

La cérémonie de la remise du drapeau offert par les Amitiés Italiennes, empreinte d'un caractère vraiment grandiose, s'est déroulée dans une des grandes salles du palais ducal, merveilleusement décorée, en présence des représentants de l'armée, de la marine et des autorités civiles. De nombreux discours ont été prononcés, et celui de M. Destrée a été particulièrement applaudi.

Toutes les harangues, soulignées par l'exécution des hymnes nationaux, italien et belge, ont été des affirmations solennelles de l'amitié italo-belge.

Hier, les artistes et des notabilités vénitienes ont offert un banquet à M. Destrée. Des toasts chaleureux ont été portés à l'avenir des deux pays, à leurs souverains, et à l'art.

Le ministre des sciences et des arts compte rentrer en Belgique vendredi.

## Le Sourire de Junon

Il faut, a-t-on dit, observer la même attitude devant les chefs-d'œuvre que devant les rois : attendre qu'ils vous parlent.

C'est donc avec grande révérence que je m'approchai de la « Junon versant ses trésors sur la ville de Venise ». Dans le fond de la salle, la toile célèbre de Véronèse penchait vers moi ses grâces opulentes. Je la contemplai longuement en silence.

Il m'apparut soudain qu'elle s'animait. Un sourire gracieux entr'ouvrit les lèvres gourmandes de la Déesse. Sa poitrine se gonfla d'un souffle heureux. Elle respirait une sensualité magnifique.

J'en fus ému.

— Junon !... murmurai-je.

Elle ne m'entendit point, mais ayant coulé vers moi un regard humide de volupté, elle parla, en ces termes, d'une voix molle et musicale :

« Un ministre, ami des hommes et des arts, me rend à ma patrie. Que mon illustre Epoux le garde à jamais de toute embûche ! Cet hommage rendu à ma beauté patricienne par un fils du peuple, élu du peuple, me réjouit bien plus que les éloges du plus illustre des princes.

Je vais quitter, et pour toujours, cette bonne ville de Bruxelles. Ce n'est pas sans regrets. Ici, l'exil me fut doux.

Parfois votre vieille Cité me rappelait ma ville natale. C'était la même atmosphère humide, baignant toutes choses de couleurs vaporeuses. Et j'y retrouvai la gloire des pourpres et des ors.

« J'aimais la turbulence de vos populations, leur excès et leur joie. Votre Grand'Place me consolait de ma Piazza et de ma Piazzetta. Je ne trouvais ni moins somptueux, ni moins baroques que Saint-Marc ou que mon Palais ducal, vos pignons, qui servent de piédestal à une statue équestre, ou qui représentent aux yeux une poupe de galère. Les mêmes marchands, trop vite parvenus aux richesses, avaient conçu le même art, absurde et éblouissant. Il m'arriva aussi de me souvenir de mon cher Arétin en écoutant Emmanuel Hiel.

» Les derniers jours que je passai parmi vous me furent heureux. J'eus encore loisir d'admirer un ministre, pareil à un vieux lion de ménagerie en paletot, et un Docteur ès Arts, beau comme un ténor ; et je subis les derniers discours avec bonne grâce, étant une bonne fille.

» Souffrez une ultime confidence : Moi, qui n'ai jamais rougi de la nudité des dieux, j'eus cependant, à cette occasion, à rougir de la nudité des pensées. Une voix grave et éloquente me prodigua impitoyablement les compliments les plus rudes durant la cérémonie des adieux. J'en ai entendu bien d'autres dans l'Olympe ; cependant, je fus troublée. C'est que ceci se passait en présence du Corps diplomatique, qui représentait ma belle Italie, à laquelle me rendait la générosité ministérielle. On faisait, me semblait-il, trop directement valoir aux yeux des bénéficiaires, le prix qu'on attachait au don de ma personne. Je croyais entendre un de vos « Zeep », comme vous dites, offrir à un ami un verre de fine champagne, accompagné de ces mots : « Cette bouteille me revient à 125 francs, » et, vous savez, il est bon. »

» Mais cela encore, peut-être, était très vénitien. »

Ainsi me parla et me sourit Junon aux bras blancs.

Clodoche.

*L'Indifer dans  
Belge*

*9 oct. 20*